



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.6
24 septembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA SIXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 24 septembre 1985, à 9 h 30

Président : M. de PINIES (Espagne)
puis : M. GUITIERREZ (Costa Rica)
(Vice-président)

- Aide internationale au Mexique : projet de résolution [147]
- Allocution de Son Excellence M. Julio María Sanguinetti, Président de la République orientale de l'Uruguay
- Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Vayrynen (Finlande)
M. Chevardnadzé (Union des Républiques socialistes soviétiques)
M. Poos (Luxembourg)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 147 DE L'ORDRE DU JOUR

AIDE INTERNATIONALE AU MEXIQUE : PROJET DE RESOLUTION (A/40/L.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Ce matin, nous examinerons en tant que question urgente le point 147 de l'ordre du jour, intitulé "Aide internationale au Mexique". A cet égard, l'Assemblée est saisie du projet de résolution qui fait l'objet du document A/40/L.1.

Comme le savent les représentants, le projet de résolution a été distribué hier. Dans ce projet, l'Assemblée exprime sa solidarité et son appui au Gouvernement et au peuple du Mexique, sa reconnaissance aux Etats, aux organismes internationaux et régionaux, aux organisations non gouvernementales et aux particuliers qui apportent une aide d'urgence à ce pays; prie le Secrétaire général de mobiliser des ressources pour contribuer aux secours organisés par le Gouvernement mexicain à la tâche de reconstruction qu'il entreprend; demande à tous les Etats de contribuer généreusement à ces efforts de secours et de reconstruction dans les zones sinistrées et de fournir, autant que possible, leur assistance par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies; et, enfin, prie le Secrétaire général de coordonner l'assistance multilatérale et de consulter le Gouvernement mexicain en vue de déterminer les besoins immédiats, à moyen terme et à long terme, et de pouvoir ainsi contribuer à la reconstruction des zones sinistrées.

Puis-je considérer que l'Assemblée adopte le projet de résolution A/40/L.1?

Le projet de résolution est adopté (résolution 40/1).

M. SEPULVEDA AMOR (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, la satisfaction de la délégation mexicaine de vous voir présider les travaux de la quarantième session de l'Assemblée générale, non seulement en raison des relations profondes et prometteuses qui unissent nos deux pays, mais en raison également de votre expérience diplomatique bien connue.

Je vous remercie en outre pour l'intérêt exceptionnel que vous avez manifesté, tant en votre qualité de Président de l'Assemblée qu'en votre nom, eu égard aux récents événements survenus au Mexique et pour l'assistance que vous avez offerte. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour sa manifestation amicale de solidarité et pour les instructions qu'il a adressées, dès la première heure, au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe en vue de l'envoi de secours à mon pays.

M. Sepulveda Amor (Mexique)

Je voudrais brièvement remercier les pays frères du Groupe des Etats latino-américains et des Caraïbes, qui ont pris la noble initiative de parrainer la résolution 40/1 relative à l'aide internationale au Mexique, qui vient d'être adoptée. Nous considérons cette initiative comme un autre geste de la solidarité latino-américaine qui nous a toujours uni dans les moments difficiles. Nous voudrions exprimer notre gratitude en particulier à la délégation du Nicaragua, qui a proposé l'inscription du point à l'ordre du jour, et à la délégation du Brésil, l'actuel Président du Groupe latino-américain.

J'exprime la gratitude du Gouvernement mexicain à tous les Etats Membres de l'Organisation, qui ont répondu unanimement à l'appel de l'Amérique latine et qui ont pris la décision de coordonner multilatéralement et avec l'appui des institutions du système des Nations Unies les contributions que de nombreux pays désirent faire, tant en ce qui concerne la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle, que lors du processus de reconstruction qui devra suivre dans l'avenir.

Les dégâts résultant du tremblement de terre sont graves, bien que la zone sinistrée soit limitée, et il nous faudra déployer des efforts tenaces et prolongés pour un retour à la normale. Le peuple et le Gouvernement mexicains, sous la direction du président Miguel de la Madrid, font appel à leurs propres ressources pour faire face à la catastrophe, grâce à une mobilisation sociale spontanée. Nous avons également reçu, de différents pays, des contributions gouvernementales et privées généreuses, dont nous sommes très reconnaissants.

Comme l'a déclaré le Président du Mexique, l'appui moral et matériel que nous avons reçu de l'extérieur non seulement représente un témoignage d'appréciation mais encore reflète les liens de fraternité et de coopération que nous entretenons avec toutes les nations. Il s'agit là d'un complément encourageant à l'intégrité et à l'héroïsme qui se sont manifestés parmi les Mexicains en cette heure difficile.

Sans aucun doute, la décision prise par l'Assemblée générale encouragera, stimulera et aidera notre peuple. Ce sera une raison de plus de réaffirmer sa confiance en les nobles buts et principes de cette Organisation et en la solidarité humaine, qui est à l'origine des Nations Unies.

La séance, suspendue à 10 h 10, est reprise à 10 h 20.

ALLOCUTION DE S. EXC. M. JULIO MARIA SANGUINETTI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va à présent entendre la déclaration du Président de la République orientale de l'Uruguay.

M. Julio María Sanguinetti, Président de la République orientale de l'Uruguay, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République orientale de l'Uruguay, S. Exc. M. Julio María Sanguinetti, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

Le Président SANGUINETTI (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, il m'est doublement agréable, au nom du peuple uruguayen, de prendre la parole devant cette Assemblée, d'une part parce que je vois le représentant d'un peuple lié au peuple uruguayen par un passé de racines communes et un présent d'idéaux partagés occuper la présidence, et d'autre part parce que nous commémorons un anniversaire revêtant une grande signification : les quarante années d'existence des Nations Unies.

Si le fait d'avoir parcouru quatre décennies constitue un motif de satisfaction pour toute institution humaine, c'est encore plus vrai pour l'Organisation des Nations Unies qui incarnent un idéal de fraternité pour toute l'humanité. Sa survie journalière dans un monde plein de dangers et dominé par les égoïsmes nationaux, devrait être un motif de se réjouir.

En dépit des graves difficultés qu'elle a dû affronter et des perpétuelles crises qui la mettent à l'épreuve, cette nef vulnérable qui abrite les espérances du monde a pu se maintenir à flot et continuer à naviguer au milieu du scepticisme, parvenant ainsi à durer deux fois plus longtemps que la Société des Nations qui l'avait précédée.

En dépit des critiques du système, le monde a vécu pendant près de deux générations sans conflits universels, ce qui n'est pas rien. Des courants de solidarité et de coopération jamais vus dans l'histoire de l'humanité ont été créés et un admirable processus de décolonisation trouvant son appui dans l'Organisation a été entamé.

Alors que 51 pays seulement ont signé de la Charte, les Nations Unies comptent aujourd'hui 159 pays indépendants et souverains.

Le président Sanguinetti

Ces succès ne doivent cependant pas faire oublier les faiblesses dues essentiellement au fait que les gouvernements n'ont pas assez foi en l'Organisation et qu'ils ne respectent pas les préceptes de la Charte. Voilà pourquoi l'occasion est on ne peut mieux choisie de réformer et de modifier ce qui doit l'être, mais aussi d'analyser en toute sérénité les défauts imputables aussi bien au système qu'aux manquements et à l'inconsistance des pays.

L'Organisation n'est en fait rien d'autre que le reflet des pays, de leurs défauts et de leurs vertus. Il faut par ailleurs insister, non pas seulement sur ce que l'Organisation a accompli, mais aussi sur ce qu'elle a évité, perspective qui magnifie encore l'activisme pacifique de l'Organisation.

La Charte de San Francisco, bien qu'imparfaite, paraissait concilier de façon appropriée "la transparence des principes avec l'opacité de la réalité". Mais le monde a évolué et les forces de la violence, de la destruction et de la discorde ont multiplié leurs assauts.

Pour les Nations Unies, il est vrai, ces 40 années ont été 40 années de lutte pour la paix et la justice. Mais cette démonstration de résistance et cet acharnement à vivre permettent-ils de fonder les plus grands espoirs sur son avenir? Les conditions permettant d'espérer que les générations futures commémoreront dans 40 ans un nouvel anniversaire de l'Organisation existent-elles à présent?

L'Organisation est devenue un élément indispensable de la vie internationale contemporaine, l'Organisation et les Etats Membres qui la composent ont aujourd'hui la responsabilité de la maintenir. Nous devons insister sur l'effort collectif nécessaire à la mise en place de mécanismes susceptibles de renforcer l'efficacité de l'Organisation sans en altérer de manière substantielle le cadre juridique.

L'ONU a vu le jour à la suite d'un cataclysme pour remplacer la Société des Nations, elle-même issue d'une autre tragédie mondiale. N'attendons pas un troisième cataclysme pour l'améliorer et la renforcer.

L'Uruguay renouvelle devant cette Assemblée son engagement de continuer à l'appuyer inconditionnellement. Nous sommes prêts à nous associer à tout effort visant à revoir les pratiques et les mécanismes de l'Organisation afin, d'une part, de la rendre plus souple et plus efficace dans le domaine politique comme dans le domaine économique et, d'autre part, d'appuyer au maximum les fonctions politiques du Secrétaire général?

Le président Sanguinetti

Cet engagement de l'Uruguay est aujourd'hui conforté par la force morale et politique qui émane de l'existence de ses propres institutions démocratiques reconquises récemment grâce à un processus pacifique de normalisation institutionnelle fondé sur la consultation populaire.

Alors que les Nations Unies entament leur quatrième décennie d'existence, l'Uruguay y vient avec un esprit différent de celui qui était le sien auparavant. Nous avons entamé une étape historique de rétablissement de la démocratie et de réaffirmation démocratique conforme aux convictions les plus profondes du peuple uruguayen, convictions qui ont leurs racines dans les luttes pour l'indépendance, car les Uruguayens, avec une abnégation et une loyauté presque sans précédents dans l'histoire, ont abandonné leurs villages, leurs foyers et leurs biens pour suivre Artigas, leur libérateur, qui n'a jamais oublié que son pouvoir politique reposait entièrement sur la volonté populaire. C'est cette profonde symbiose qui se reflète de façon admirable dans ces paroles du libérateur :

"Mon autorité émane de vous et elle cesse devant votre présence souveraine."

C'est ce sentiment démocratique qui a persisté dans l'âme du peuple uruguayen tout au long de notre histoire, qui fleurit aujourd'hui, qui est notre essence même, et qui fait partie de notre identité en tant que peuple, vocation naturelle à laquelle nous ne pouvons renoncer sans courir le risque de nous perdre, de nous égarer et de nous distancier de nous-mêmes. En rétablissant la démocratie, nous nous sommes nous-mêmes retrouvés.

En retrouvant la démocratie, l'Uruguay a retrouvé sa position traditionnelle de respect scrupuleux des droits de l'homme et de promotion du développement des mécanismes et institutions qui assurent leur respect et leur protection.

Nous avons été un peuple frontière entre l'Espagne et le Portugal, les deux grands empires; nos racines ibériques ont été renforcées par l'apport italien et plus tard par les courants migratoires français, suisses, arméniens, juifs et autres, et c'est la raison pour laquelle nous sommes pluralistes et tolérants, la raison pour laquelle nous croyons en la liberté et au respect des droits de l'homme, parce que ce sont nos racines profondes, notre être le plus intime.

Sur le plan interne, à peine le nouveau gouvernement était-il au pouvoir qu'il a décrété une généreuse amnistie générale des personnes emprisonnées pour des délits politiques, tandis que les libertés politiques et civiles étaient totalement rétablies.

Le président Sanguinetti

Nous nous efforçons à présent de mettre en place le plus rapidement possible un processus de rétablissement des droits violés et de normalisation de situations modifiées sous le régime précédent. La démocratie uruguayenne est à nouveau en marche.

Sur le plan international, un des premiers actes du gouvernement a été de procéder à la ratification de la Convention interaméricaine des droits de l'homme. Conformément à notre tradition, nous avons repris la lutte pour les droits de l'homme, dans tous les secteurs et sous tous les systèmes. Nous livrerons cette bataille sans complaisance idéologique et sans sélectivité commode.

Le président Sanguinetti

C'est pourquoi notre gouvernement ne peut que condamner énergiquement cette survivance de temps obscurantistes qu'est l'apartheid et refuser de reconnaître le gouvernement provisoire de la Namibie, établi illégalement par l'Afrique du Sud.

Dans le contexte des droits de l'homme, la communauté internationale doit veiller à l'application efficace du droit fondamental qu'est le droit à la vie.

Lorsque l'on pense au fait dramatique que des millions d'enfants meurent par manque d'assistance, il est impossible de ne pas mettre en doute la validité de ce que nous appelons le progrès de notre société humaine. Il n'y a pas de meilleure façon de commémorer le quarantième anniversaire des Nations Unies qu'en concentrant nos efforts sur l'appui à donner au FISE dans sa tâche généreuse que constitue la vaccination infantile, pour arriver en 1990 à la vaccination universelle.

En tant que pays qui sort d'une expérience pénible en la matière, nous invitons instamment les gouvernements épris de paix à proclamer leur respect envers les valeurs humaines fondamentales grâce à la ratification des traités relatifs aux droits de l'homme.

Nous avons des titres à faire valoir pour lancer cet appel : l'Uruguay a été l'un des premiers à ratifier les pactes internationaux des droits de l'homme et l'un des rares à reconnaître la compétence du Comité chargé des communications individuelles des victimes de violations; l'Uruguay, en outre, non seulement a ratifié la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale mais il a également été le premier Etat à accepter la compétence de ce comité.

Tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont participé comme nous à la transition de l'autoritarisme à la démocratie, savent combien de sacrifices, de patience et de dévouement ont été nécessaires pour que ce passage puisse s'effectuer pacifiquement. Mais tout ce qu'a demandé le rétablissement de la démocratie n'est rien en comparaison de ce qu'exige maintenant son maintien.

La démocratie est une plante très fragile. Les preuves de sa fragilité sont nombreuses et trop fréquentes. Elle seule croît et survit dans un terrain propice et sous le climat approprié. Le maintien d'une démocratie véritable fondée sur le respect de la personne humaine et la consultation populaire, périodique et libre n'est possible que s'il intervient dans un contexte économique permettant aux citoyens de pourvoir à leurs besoins matériels et spirituels fondamentaux.

Le président Sanguinetti

Autrement dit, il faut reconnaître les liens étroits qui existent entre la démocratie et le développement économique. Lorsque cette condition n'est pas remplie et que se propagent la pauvreté et le chômage, la violence germe et éclate, ceux qui sèment le désordre profitent d'un terrain fertile, le tissu social se désintègre et, sur le plan international, les loyautés politiques deviennent erratiques.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous devons renoncer au fonctionnement formel de la démocratie qui est toujours la garantie fondamentale du respect des droits, mais si cette condition est nécessaire à la démocratie, elle ne suffit pas nécessairement à sa stabilité.

Nous avons le devoir d'assurer à nos peuples les conditions de base nécessaires à leur croissance et à leur développement, pas seulement pour des raisons d'honneur - nous émanons du peuple et nous devons en exécuter la volonté - ou de seuls motifs humanitaires, - nous considérons la sécurité d'une vie pleine comme un droit fondamental - mais bien parce que nous devons faire régner la paix; parce que nous aimons la vie et que nous misons sur elle.

"Le peuple affamé - disait Sénèque - n'entend pas la raison, il ne se pacifie pas par la justice, il ne se plie pas devant la prière".

La stabilité des institutions démocratiques dans de nombreux pays en développement est sérieusement menacée; la menace est réelle, grave et actuelle. Nous qui avons la responsabilité de régir les destins de ces pays, sommes conscients de la gravité de cette situation et de ce que nous devons faire d'énormes efforts sur le plan du travail et de l'austérité.

Nous ne pouvons ignorer que pour sortir de cette situation alarmante nous devons avant tout recourir à nos propres forces et utiliser nos propres ressources. A cet égard, nous ne devons pas nous leurrer : la force qui nous permettra de surmonter les obstacles qui s'opposent à notre développement réside également, en grande partie, en nous-mêmes. Donner l'élan à cette force et l'orienter, mobiliser les ressources à notre portée, exige une action vigoureuse et de l'audace, tant de la part des secteurs publics que des secteurs privés.

S'ils désirent sortir rapidement de cette conjoncture, l'Uruguay et l'Amérique latine tout entière sont appelés à réaliser un effort sans précédent où le consensus général, en présence de certains problèmes fondamentaux, doit s'imposer sans tenir compte des contradictions internes, des oppositions sectaires ou des conflits idéologiques stériles.

Le président Sanguinetti

Mais nous savons fort bien que l'effort lui-même, pour indispensable qu'il soit, ne suffit pas. Il se trouve que nous vivons dans un monde où règne dans les relations internationales une brutalité inouïe. Nos économies sont affectées par des facteurs externes qui échappent à notre contrôle; les taux d'intérêts encore élevés se combinent à la chute des prix de nos produits d'exportation et créent ainsi des situations asphyxiantes pour nos balances des paiements.

A cela s'ajoute le poids de la dette externe dont le service dans les circonstances actuelles retarde la relance indispensable de nos économies.

Les pays d'Amérique latine sont en butte à une situation sans précédent qui provient de l'ampleur de la dette; c'est pourquoi certains de nos pays se trouvent entraînés dans un mouvement de spirale, dont chaque tournant les écarte toujours davantage de la possibilité de remboursement.

Comment sommes-nous parvenus à cette situation? Il n'est pas nécessaire de répéter l'histoire des avatars économiques des pays en développement. Mais il faut signaler une fois de plus, ici, devant cette Assemblée mondiale, un fait qui, à ce stade, est évident, à savoir que les pays créanciers sont également responsables de la situation désastreuse dans laquelle se trouvent les pays endettés et que c'est à eux qu'incombe une grande partie de la responsabilité de sa solution.

Ce serait être myope et insensible que de croire que les seuls facteurs qui ont placé les pays en développement dans cet abîme de dette qui engendre toujours plus de dette, sont l'irresponsabilité ou la mauvaise administration ou l'absence de prévision. Il s'agit d'une situation chargée de contradictions dramatiques parmi lesquelles la moindre n'est pas le fait que les entités et les pays créanciers qui exigent le paiement de la dette et de ses intérêts sont ceux-là mêmes qui, par leurs pratiques protectionnistes, leurs discriminations et leurs subventions, bouchent toutes possibilités aux pays débiteurs de se procurer les ressources nécessaires pour payer cette dette.

Si les pays industrialisés persistent à ignorer la véritable origine et la nature de ces problèmes, s'ils n'assument pas leur part de responsabilité dans la situation dans laquelle se trouve le monde en développement; s'ils ne font pas montre d'un peu de souplesse devant les justes demandes de traitements plus équitables, alors tous nos sacrifices auront été en vain, n'auront été qu'un exercice solitaire et il n'y aura aucune raison d'être optimiste en ce qui concerne la survie de la démocratie.

Le président Sanguinetti

Nous n'attendons pas d'actes de charité, nous ne désirons pas de moratoires anachroniques. Nous voulons un échange commercial meilleur et plus intense, nous demandons davantage de technologies, nous demandons que l'on nous permette de vendre pour pouvoir payer, car nous rejetons la solution qui consiste à payer et à renoncer à la croissance de même que nous savons qu'ignorer les dettes ne fait qu'ouvrir la voie à l'irresponsabilité.

C'est l'Uruguay qui affirme cela, lui qui vient de renégocier sa dette dans les conditions les plus favorables par les temps qui courent, car, à une restructuration multi-annuelle, il a ajouté l'obtention de nouveaux fonds. Cet exemple montre également la possibilité qui existe de faire des progrès dans les négociations bilatérales que les pays tiennent avec les banques créancières. Les faits mentionnés font que nous considérons alors le problème sous l'angle émotionnel du ressentiment. Au contraire, avec la tranquillité que donnent les longs prêts, nous devons l'analyser dans son cadre historique, dans une perspective de long terme, et dans l'optique d'une communauté légitime d'intérêts.

Nous vérifions ainsi que le fait que les pays créanciers n'ont pas compris ou n'ont pas voulu comprendre la nature véritable du problème de la dette extérieure, qui vient s'ajouter aux entraves qu'ils imposent au commerce avec les pays en développement, à l'inefficacité du dialogue Nord-Sud, à la parcimonie avec laquelle on accepte et on applique les principes du nouvel ordre économique international, ne peut que conduire à un profond sentiment de frustration de la part des pays en développement.

Le président Sanguinetti

Je ne crois pas qu'il soit salubre, pour quelque partie du monde que ce soit, de poursuivre ce dialogue de sourd qui n'a d'autres effets que de défouler la mauvaise conscience des uns et de satisfaire, superficiellement, les besoins des autres.

La proclamation des principes du nouvel ordre économique international et les tentatives récentes visant à concrétiser certains de ces principes, ont suscité de grands espoirs dans les instances internationales, mais il ne faut pas se leurrer, le nouvel ordre économique international ne constitue pour l'instant qu'un simple répertoire rhétorique de bonnes intentions.

Au cours de cette décennie, l'Amérique latine a vu les termes de ses échanges se détériorer de 20 p. 100 et, en cette année 1985, elle a subi une nouvelle baisse des prix. En conséquence, il est plus que probable que la chute des prix des matières premières en 1985 se traduira, dans l'ensemble de la région, par une perte de revenus de ses exportations proche de 10 milliards de dollars. Pendant ce temps, la région devra continuer à effectuer de nouveaux transferts nets de ressources vers l'extérieur à concurrence de 30 milliards de dollars, qui viennent s'ajouter aux 70 milliards de dollars des trois dernières années. Si on traduit ces chiffres dans les termes de notre petit pays, pour ce qui est de l'année 1985, tous les prix de nos matières premières ont chuté d'environ 10 p. 100, ce qui vient s'ajouter aux violentes perturbations qui se sont produites au cours de la décennie. Nos viandes sont refusées sur les marchés traditionnels du fait de la concurrence ruineuse du même produit, largement subventionné, en provenance des pays de la Communauté européenne; nos exportations industrielles à base de produits agricoles sont menacées ou exclues par des barrières protectionnistes de toutes sortes. Comment croire que de telles conditions favoriseront le calme social et le développement économique? Je suis convaincu que les pays dont le degré d'évolution économique, politique et sociale leur garantit la plupart des avantages du progrès, comprendront que s'ils adoptent une attitude qui réponde moins à leurs intérêts nationaux à court terme qu'aux intérêts communs à long terme, ils en bénéficieront eux aussi.

Car n'est-il pas préférable qu'ils coexistent avec des pays dont les économies sont prospères et les gouvernements stables, qui ont des marchés actifs, des sources sûres d'approvisionnement et des alliés, au lieu de s'entourer, comme c'est le cas aujourd'hui, d'Etats qui sont proches de l'insolvabilité et germent la misère et son corrolaire inévitable qu'est la violence?

Le président Sanguinetti

Comme le disait Montesquieu : "L'injustice faite à un seul est une menace pour tous".

Toute occasion de négocier est bienvenue. Mais il serait également inutile que les pays développés cherchent à consolider leur position de domination par la voie des négociations ou si nous, pays en développement, les utilisons comme des tribunes de propagande idéologique pour formuler des revendications utopiques et non pour formuler des exigences réalistes ou échanger des concessions en termes équitables.

Nous, qui appartenons au monde en développement, devons agir avec le plus grand pragmatisme, conscients que notre solidarité n'est pas suffisamment développée pour que nous puissions imposer nos conditions à l'interlocuteur. Nous ne pouvons pas compter sur des concessions gratuites.

Nous devons insister dans nos demandes, mais ne pas trop compter sur la générosité des autres. Nous devons faire preuve de fermeté dans les principes et de modération dans leur application. En même temps, nous devons insister davantage sur les possibilités qu'offre la coopération entre ceux qui sont sur un pied d'égalité. Nous sommes convaincus que si nous consacrons davantage d'énergie et d'imagination au développement de nos relations avec les pays qui se trouvent dans une situation analogue à la nôtre, qu'il s'agisse ou non d'un pays de notre région, nous pourrions aller vers de nouveaux progrès. Si nous intensifions et élargissons la coopération avec d'autres pays en développement, nous pourrions réduire les contradictions de nos économies. L'Amérique latine, à quelques exceptions près, est autosuffisante pour ce qui est de la plupart de ses produits de base.

Cependant, en dépit de l'existence de zones excédentaires et de zones déficitaires, on enregistre une activité commerciale interrégionale insuffisante. Au cours des dernières années, seul le cinquième de la valeur des importations totales des produits de base, à l'exclusion du pétrole, provenait de la région latino-américaine. Par exemple, en 1982, la région latino-américaine a exporté des produits alimentaires à concurrence de sept milliards 300 millions de dollars, dont seuls 730 millions correspondent aux exportations vers la région. Cette même année, la région latino-américaine a exporté du pétrole pour une valeur de 48 milliards de dollars, dont seulement 5 000 millions étaient destinés à la région, et elle a importé d'autres régions du monde du pétrole pour une valeur de 26 000 millions de dollars.

Le président Sanguinetti

Lorsque, dans le cadre des lourdes restrictions extérieures, auxquelles se heurtent nos pays, nous achetons au dehors ce que nous produisons nous-mêmes à l'intérieur de nos frontières, cela prouve que nous n'avons pas su organiser le commerce de manière à en retirer le meilleur profit.

Nous devons stimuler l'intégration économique entre nos pays, nous devons développer le commerce, la technique, le transfert des technologies, la coopération dans les domaines de l'éducation et de la recherche scientifique, les projets d'implantation de sociétés multinationales, une plus grande coordination des politiques, que ce soit au niveau sous-régional, régional, continental ou intercontinental, dans tous les domaines où nous avons des intérêts communs.

Toutes ces voies sont insuffisamment explorées alors qu'elles pourraient ouvrir de nouvelles perspectives et nous aider à sortir de la stagnation. A cet égard, je me permets de rappeler le travail de coordination et de consultation que les pays débiteurs d'Amérique latine sont en train de mener au sein du Groupe de Carthagène, afin de traiter de manière collective, avec nos créanciers, un problème qui, comme celui de la dette extérieure, a pris des dimensions surtout politiques et qui exige une solution politique et ne saurait être réglé tout simplement comme une question juridique et financière entre créanciers et débiteurs. A cet égard, nous rappelons, avec satisfaction, et appuyons fermement ce qu'a souligné le Secrétaire général dans son rapport annuel à l'Assemblée générale, à savoir que "les questions économiques, financières, monétaires et commerciales, sont si étroitement liées ces dernières années et ont une telle importance politique et sociale qu'on ne peut en traiter comme il convient que dans le cadre d'un processus politique élargi. (Rapport du Secrétaire général p. 13)

Nous insisterons sur cet aspect du problème que les pays industrialisés devront reconnaître au cours des années. En l'occurrence, l'Amérique latine doit être prise en considération et entendue, en tant que groupe unique, qui ne se réduise pas à un club de débiteurs insolubles, en quête de quitus et d'espoir. Non, une démarche politique signifie deux choses, premièrement qu'on reconnaisse l'intérêt d'agir en tant qu'hémisphère; deuxièmement, que l'on comprenne que la dette sera remboursée grâce à la croissance et à l'exportation. Seul l'investissement est source de croissance, et cela implique que l'on reçoive des investissements et libère une partie de l'épargne des services de ces obligations pour la consacrer au recyclage des activités productives. La démarche politique ne

Le président Sanguinetti

viser pas à respecter des obligations ou à se confronter au système financier, mais à rechercher une solution que, dans la situation actuelle et avec les ressources habituelles, nos pays ne pourront régler qu'au prix du chaos.

Mais s'il faut investir davantage, il faut également exporter davantage. Il convient d'être très clair à cet égard. Le problème de la dette extérieure est indissolublement lié au commerce. Si les prix de nos matières premières continuent à baisser, si les barrières protectionnistes demeurent en vigueur, si les tendances actuelles se confirment, à savoir le danger d'une guerre commerciale non déclarée, assortie de mesures de protectionnisme anachroniques et suicidaires, il n'y aura pas de solution durable au problème de la dette et tout ce que l'on veut construire dans les institutions de l'après-guerre s'écroulerait et pourrait mener le monde à la stagnation ou à des crises incontrôlables.

Le président Sanguinetti

Nous voulons être également les moteurs de la croissance mondiale. Laissez-nous produire; laissez-nous les ressources qui nous permettent de renforcer notre capacité d'investissement et de modernisation productive; ouvrez les portes à notre capacité exportatrice et le problème de la dette ne sera qu'un problème financier de plus!

Telles sont les données essentielles du problème, car si nous imaginions ici pendant un instant que la dette extérieure puisse disparaître comme par magie, nous n'aurions pas trouvé pour autant la solution de fond, et nous ne connaîtrions qu'un soulagement passager car, en maintenant les conditions actuelles sur le plan commercial international et en ce qui concerne les flux d'investissements, nous verrions certainement se représenter dans une décennie les mêmes problèmes graves qui se posent aujourd'hui.

Voir dans la dette extérieure un problème purement économique, c'est aussi erroné que de voir dans la crise qui touche l'Amérique centrale un problème purement politique.

L'Amérique centrale est devenue dernièrement le scénario d'un drame où la violence se manifeste sous toutes ses formes : guerres civiles, conflits au-delà des frontières, terrorisme, répression.

Comment arrêter ce processus infernal qui dévore les vies, le bien-être et les richesses, et qui continue d'infliger d'indicibles souffrances aux peuples de cette région qui méritent un destin meilleur?

Il s'agit fondamentalement d'un processus qui remonte bien au-delà de l'époque où s'étaient établis les gouvernements ou les systèmes politiques actuels. La maladie dont souffre l'Amérique centrale est une maladie qui ne se guérira pas si l'on n'en traite pas les causes profondes, aussi politiques qu'économiques et sociales. Dans un contexte où prédominent la pauvreté et le retard des secteurs majoritaires de la population, traditionnellement maintenus en marge par des dynasties et des élites, les agressions idéologiques trouvent un terrain propice.

Toutefois, ce serait une erreur aux conséquences dramatiques que de s'acharner à voir dans la crise de l'Amérique centrale une crise de nature exclusivement politique et idéologique, de même que ce serait une erreur que d'ignorer l'exploitation politique que l'on fait de ces drames ou de penser qu'il existerait une solution durable qui ne se fonderait pas sur le strict respect des principes les plus chers à la tradition politique latino-américaine, à savoir la non-intervention, le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des

Le président Sanguinetti

Etats, le non-recours à la force et la non-utilisation du territoire d'un Etat pour restreindre la souveraineté et l'indépendance d'un autre Etat, où qu'il soit, en Amérique latine ou en dehors de l'Amérique latine, en Amérique ou sur un autre continent.

Nous savons que le Groupe de Contadora constitue aujourd'hui la voie qui peut le mieux nous mener à une solution de la crise. C'est pourquoi nous lui avons apporté tout notre appui et avons résolu de contribuer à le renforcer avec les autres pays frères de la région, car c'est le mécanisme qui permettra de restaurer la paix dans cette région. Cependant, les travaux du Groupe de Contadora seraient totalement stériles si les pays impliqués dans la crise ne changeaient pas d'attitude.

Nous leur demandons instamment de renoncer à des attitudes fondées sur des idées préconçues et des préjugés et de diriger leurs efforts de manière à apporter satisfaction aux peuples respectifs qui réclament et ont besoin, purement et simplement, de la paix.

C'est en toute humilité que je tiens à rappeler à ces gouvernements, à tous ces gouvernements, que la satisfaction de leurs intérêts nationaux, sans consulter l'intérêt des autres Etats et sans répéter les normes fondamentales de l'éthique et du droit international, assurent des victoires éphémères qui, en définitive, ne viendront pas compenser les maux endurés. L'histoire anecdotique, celle que rappellent les chroniques des journaux ou les annonces, à la radio et à la télévision, peuvent exalter les triomphes apparents et passagers qui s'obtiennent par la pression, le recours à la force ou la démagogie, mais l'histoire, l'histoire qui demeure, est très sévère et ne se laisse pas leurrer. Cette histoire rappelle et exalte seulement ceux qui respectent la volonté du peuple et luttent pour répondre à ses besoins et à ses aspirations.

D'autres maux affectent l'Amérique latine, dont certains lui sont propres et ne peuvent être transférés ailleurs, tels que les nombreux conflits de frontières non résolus, encouragés par des visions anachroniques de nationalisme qui ne font que déboucher sur des courses aux armements dont l'effet est dévastateur pour les institutions publiques de nos pays.

D'autres revêtent des perspectives différentes, comme celui qui a affligé la sous-région où se trouve mon pays, l'Atlantique Sud, où l'on a fait la guerre il y a plus de trois ans.

Le président Sanquinetti

Le problème des îles Malvinas n'est pas qu'un simple problème bilatéral entre l'Argentine et la Grande-Bretagne. C'est un problème latino-américain, et en tant que tel, nous l'assumons pleinement. La continuation de l'occupation britannique des îles Malvinas méconnaît l'un des principes sur lesquels est fondée l'organisation politique du continent ibéro-américain, à savoir le principe de l'utispossedetis, formulé et appliqué sur ce continent bien longtemps avant que la Grande-Bretagne n'occupe de facto les Malvinas et dont l'effet a été, précisément, de ne laisser sans propriétaire aucun territoire américain susceptible d'occupation par des puissances extra-continentales.

Nous sommes sûrs que la Grande-Bretagne, qui a su abandonner, quand le moment historique s'est présenté, de vastes possessions à travers le monde entier, pourra concilier ce que dicte le droit avec les règles de l'harmonie internationale. Nous appuyons donc les revendications de l'Argentine et sommes disposés à faire ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à attirer ces parties à la table des négociations.

L'Uruguay, frère issu du même rameau historique qui a donné le jour à l'Argentine et convaincu de la justice de sa position; l'Uruguay, qui a maintenu des liens historiques de coopération avec la Grande-Bretagne, scellés fraternellement au cours de la seconde guerre mondiale, lance, de cette instance, un appel aux deux parties afin qu'elles cherchent à apporter des solutions à une situation qui ne peut se maintenir telle quelle, sans entraîner des risques pour tous.

Nous savons tous combien longue est la liste des situations et conflits qui mettent en péril la paix et la sécurité du monde. Les petits Etats comme l'Uruguay insistent, impuissants, au drame de ces Etats subjugués, de ces nations déchirées et de ces peuples affectés par des luttes idéologiques et par des ambitions expansionnistes. Dans le conflit du Moyen-Orient, le pire s'est produit : ce conflit est devenu routinier et nous avons appris à vivre avec lui.

Alors que des millions d'êtres humains vivent dans l'insécurité, dans la terreur, en exil, nous pensons l'heure venue pour ceux qui sont directement touchés par la situation au Moyen-Orient d'accepter l'idée qu'il n'y aura pas de perspective de paix durable tant que l'on insistera pour ne pas reconnaître le droit d'Israël à continuer d'exister en tant qu'Etat, tant que l'on ne reconnaîtra

Le président Sanguinetti

pas la nécessité d'établir des frontières sûres et reconnues, et tant que l'On ne reconnaîtra pas non plus le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, sans la contrainte constante de forces qui ne font qu'arborer leurs pavillons pour couvrir leurs propres avantages. D'autre part, on ne pourra assurer la paix dans la région si l'on ne réaffirme pas et si l'on ne respecte pas l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban, dont le territoire doit rester libéré de la présence de forces armées étrangères de quelque origine qu'elles soient.

L'Afghanistan, le Kampuchea, la guerre entre l'Iran et l'Iraq, la situation en Namibie et la situation de la majeure partie du peuple d'Afrique du Sud, aucune de ces situations n'est en harmonie avec ce que les gouvernements intéressés déclarent eux-mêmes dans les instances internationales. Il est dramatique de constater le profond divorce qui existe entre le monde des paroles et des proclamations faites dans cette enceinte et le monde des réalités, le divorce dont témoignent les protestations de paix et les déclarations insistant sur la nécessité de désarmer et de créer un nouveau contexte international qui inspire la confiance et la sécurité, formulées par ces mêmes Etats qui se sont lancés dans une course aux armements d'une ampleur colossale.

Nous ne nous estimons pas satisfaits de ce que nous avons fait. Nos fils auront sûrement beaucoup à nous reprocher, et peut-être n'arriveront-ils jamais à nous pardonner les omissions dont nous sommes coupables aujourd'hui. Je suggère que nous éliminions les expressions de satisfaction de notre répertoire et que nous appliquions, à leur place, cette sage maxime d'Einstein : "L'erreur la plus grave est de n'avoir pas conscience de ses torts".

Le président Sanguinetti

La frénésie de la course aux armements qui, de dimensions intercontinentales, prend maintenant des dimensions interplanétaires, constitue la plus grande menace qui pèse sur les aspirations collectives de nos peuples et sur la félicité individuelle de ceux qui les composent.

C'est une menace qui nous fait sentir que nous ne sommes pas maîtres de nos propres destins, ceux-ci restant entre les mains des élites gouvernantes des grandes puissances.

Il est stupéfiant de penser qu'il existe 50 000 têtes nucléaires prêtes à être lancées et que l'utilisation d'une petite fraction de cet arsenal est plus que suffisante pour provoquer des désastres, des pertes de vies et des dégâts aux proportions catastrophiques à l'environnement.

Ce qui constitue l'une des contradictions tragiques de notre monde actuel, peut-être la plus tragique de toutes, est que si le budget qui finance cette fraction meurtrière était destiné, non pas à la construction massive d'engins de destruction et de mort, mais à la coopération et à l'assistance, la vie de millions d'êtres qui souffrent et meurent de faim, aujourd'hui, dans les terres désolées de l'Afrique pourrait être sauvée, et la maladie et l'ignorance pourraient être éliminées du continent américain.

Est-il sensé d'espérer que ceux qui sont responsables de cette escalade guerrière connaîtront un moment de lucidité suprême qui les amèneraient à freiner cette course suicidaire et à consacrer à la vie une partie des ressources, des talents et des énergies qui sont aujourd'hui consacrées à la mort?

Le monde traverse aujourd'hui une période aussi pleine de dangers que de promesses. Jamais comme aujourd'hui, depuis la période d'après guerre, nous n'avons été en butte à une telle incertitude quant à l'avenir du fait que nous sommes confrontés à tant de menaces contre la paix, systématiquement violée dans de nombreux coins de la terre et soumise chaque jour aux risques de l'holocauste nucléaire, à tant d'ambivalences face à la situation économique, à la dramatique persistance de divergences irritantes entre le monde riche du Nord et le monde pauvre du Sud, à tant de luttes de race, de religion et de nationalité, à tant de manifestations quotidiennes de terrorisme démentiel de toutes tendances.

Face à cette situation maintes fois dénoncée et maintes fois ignorée, nous observons avec autant d'inquiétude l'effondrement de tout un édifice d'organisations multilatérales créées pour défendre la solidarité entre les hommes et les nations, qui connaissent aujourd'hui le déclin le plus grave depuis l'après-guerre, et qui risquent même de disparaître.

Le président Sanguinetti

L'état actuel des relations internationales ne donne pas de raisons d'être optimiste en ce qui concerne l'avenir de la race humaine. Mais l'optimisme n'est pas un sentiment rationnel. Dans ces temps sinistres, c'est l'aliment dont a besoin l'esprit pour continuer à vivre. Il en fut ainsi pour nous, dans les moments les plus difficiles de la longue nuit qui s'est abattue sur notre pays pendant plus d'une décennie, pendant laquelle les libertés et la joie avaient disparu de la terre uruguayenne. Mais le temps a donné raison à ceux qui espéraient avec foi : finalement, la raison, le sens commun, l'instinct de survie l'ont emporté, le pouvoir a été redonné au peuple sans qu'une seule goutte de sang soit répandue et les institutions démocratiques ont recouvré leur statut et leur autorité.

Cette expérience particulière qui fut la nôtre nous incite à affirmer que si l'Uruguay a pu se retrouver dans la paix et la démocratie, c'est parce que certains ont pensé que la paix ne viendrait pas seule, que la paix n'était pas le simple fruit de la non-violence, que la paix était un beau projet politique qui nécessitait l'action, la lutte et la stratégie.

En Amérique latine, nous avons retrouvé la vie démocratique. Cette année, l'Uruguay et le Brésil l'ont retrouvée, en suivant l'exemple de l'Argentine.

Nous avons vu se consolider les processus du Pérou et de la Bolivie, en dépit des menaces proférées par les irascibles à l'encontre de ces deux pays frères. Nous avons applaudi un accord exemplaire de paix relatif à la frontière entre l'Argentine et le Chili. Cela nous montre une lueur d'espoir et nous impose en même temps le devoir de coopérer dans la région. Et nous voulons dire ici, aujourd'hui, que nous le faisons, que nous l'avons déjà fait sur les plans politique, culturel et commercial, et que nous continuerons à le faire sans agressivité ni ressentiment à l'égard de quiconque. Nous savons qu'une paix durable ne sera pas instaurée tant que la démocratie ne régnera pas dans tous nos pays, car c'est la seule façon d'empêcher l'ingérence des dogmatismes et des intérêts étrangers.

Les Uruguayens parient sur la paix; ils parient de même sur les transformations, sur la dignité du travail et de la vie, sur les changements que nous verrons en cette fin de siècle. Mais, surtout, nous parions sur la paix, qui n'est pas autre chose qu'une voie d'accès à la liberté et au développement.

Le président Sanguinetti

Comme l'a si bien dit Bertold Brecht,

"Les révolutions se produisent dans les voies sans issue."

Et cela ne se produira pas en Uruguay ou à partir de l'Uruguay, où toutes les voies de compréhension et d'accord sont ouvertes, ouvertes vers l'intérieur et ouvertes vers l'extérieur.

Les membres de l'Assemblée peuvent avoir la certitude que l'Uruguay ne fera que semer la concorde.

En terminant mon exposé, je voudrais faire part à l'Assemblée de mon profond sentiment d'affliction solidaire et d'espérance fraternelle.

Affliction solidaire en présence de la tragédie qui endeuille aujourd'hui le noble peuple frère du Mexique. Sa tragédie est la tragédie de toute l'Amérique. Je tiens à réaffirmer ici que mon pays, malgré ses forces modestes, souhaite se placer en première ligne pour offrir solidarité et appui au Mexique, envers lequel mon peuple - qui l'admire tant - a une dette impérissable de gratitude car, ces dernières années, ce pays a montré combien il était noble et généreux à l'égard de tant d'Uruguayens qui ont trouvé un foyer fraternel au Mexique.

Mais, en outre, je tiens à exprimer ici un sentiment d'espoir. Le Mexique grandit toujours dans l'adversité. Telle a été son histoire et tel sera son présent. C'est pourquoi, face à un moment d'affliction, il convient de lancer, une fois de plus, ce cri d'espoir qui a traversé l'histoire de ce peuple : vive le Mexique!

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République orientale de l'Uruguay de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Julio María Sanguinetti, Président de la République orientale de l'Uruguay, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

DEBAT GENERAL (suite)

M. VAYRYNEN (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Il sied parfaitement que la quarantième session de l'Assemblée générale soit présidée par un diplomate tel que vous-même, Monsieur le Président, qui avez une vaste expérience des affaires internationales et une grande connaissance des travaux des Nations Unies. Je vous félicite chaleureusement et vous donne l'assurance que la délégation finlandaise vous apportera sa coopération dans l'accomplissement de votre tâche difficile. Je saisis également cette occasion pour faire l'éloge du Président sortant, l'ambassadeur Paul Lusaka, pour ses services éminents.

Je voudrais saisir l'occasion pour exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement finlandais, nos profondes condoléances au peuple et au Gouvernement du Mexique, pour la catastrophe naturelle dévastatrice qui est survenue récemment dans leur pays.

En célébrant le quarantième anniversaire des Nations Unies et, en même temps, le trentième anniversaire de l'admission de la Finlande en tant que Membre de l'Organisation, mon gouvernement souhaite réitérer son plein appui aux buts et principes de la Charte et au renforcement des Nations Unies en tant qu'organisation. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour son rapport annuel dans lequel il souligne, avec sagesse, que la coopération internationale n'est pas un choix pour les nations du monde mais une nécessité. Nous partageons entièrement ce point de vue.

Depuis 40 ans, les Nations Unies ont été le centre des aspirations de l'humanité à un ordre mondial plus sûr et plus juste. Depuis 40 ans, les Nations Unies se sont acquittées de leur tâche primordiale - le maintien de la paix et de la sécurité internationales. S'il y a eu nombre de conflits locaux et régionaux, le monde a évité un conflit à l'échelle de la seconde guerre mondiale.

Au cours des 40 dernières années, les problèmes économiques et sociaux ont acquis une importance croissante parmi les préoccupations mondiales. L'un après l'autre, les peuples qui n'étaient pas libres en 1945 ont réalisé leur droit à l'autodétermination. Le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies a plus que triplé. A présent, l'ordre du jour de l'Organisation reflète les préoccupations dominantes de la majorité de ses Membres.

Le monde a changé considérablement durant ces 40 années, de même que les défis que doit relever l'humanité. Elle doit arrêter et inverser une course aux armements absurde, notamment aux armements nucléaires. Elle doit faire reculer

M. Vayrynen (Finlande)

les frontières des tentatives humaines, surtout pour ce qui est de l'espace extra-atmosphérique. L'espace est riche de promesses pour l'humanité, et pourtant il pourrait devenir l'arène d'un conflit sans précédent. Elle doit sauver notre environnement, préserver l'équilibre naturel sans lequel toute vie sur terre est impossible. Elle doit assurer la survie et le développement, c'est-à-dire satisfaire les besoins et améliorer le niveau de vie de centaines de millions d'êtres humains qui vivent aujourd'hui dans la misère. Mais si ces problèmes sont énormes, l'humanité est, plus que jamais, en mesure de les résoudre. Un type nouveau d'interdépendance entre nations et problèmes ainsi que des progrès techniques rapides constituent un potentiel qu'il faudrait utiliser dans l'intérêt de tous.

Cette session commémorative nous fournit une occasion propice d'examiner ces problèmes et autres préoccupations communes à l'humanité, et d'évaluer le rôle des Nations Unies dans leur solution. Seule instance à représentation universelle, les Nations Unies occupent une position unique à cet égard. La présence de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement à la présente session témoigne de l'importance qu'ils attachent à pareille occasion. Le Président de la Finlande figure parmi eux.

Parlant de la situation mondiale du haut de cette tribune, il y a un an, je ne voyais guère de raison d'être optimiste. L'incertitude, voire l'hostilité, prévalait dans les relations internationales. Depuis lors le climat s'est amélioré et le dialogue a été renoué. Cela nous donne des raisons d'espérer un changement positif.

Le Gouvernement finlandais s'est félicité des pourparlers soviéto-américains sur les armes nucléaires et spatiales, entamé à Genève au début de l'année. Ces entretiens entre les deux puissances dotées d'une force militaire prépondérante sont notre meilleure chance de freiner la course aux armements dans les domaines où le maintien de la paix est primordial car il s'agit, en fait, de la survie même de l'humanité. Aux termes de leur mandat, ils devraient aboutir à des accords effectifs visant à empêcher une course aux armements dans l'espace et à mettre fin à la course aux armements sur terre, à freiner et à réduire les armes nucléaires et à renforcer la stabilité stratégique.

Les efforts de contrôle des armements font partie intégrante de la politique internationale. Des périodes d'affrontement limité ont été plus favorables aux

M. Vayrynen (Finlande)

tentatives de réduction des armements. Des impulsions émanant des sphères politiques les plus élevées ont souvent été nécessaires pour rapprocher les points de vue et pour préparer la voie à la négociation. La rencontre des dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique à Genève, en novembre prochain, représente à notre avis une occasion bienvenue de dialogue dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

M. Vayrynen (Finlande)

Il y a quelques jours seulement, lors de la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, une majorité écrasante d'Etats Membres ont réaffirmé leur conviction que le Traité représente l'instrument le plus important dans la poursuite des intérêts essentiels de sécurité de la communauté internationale. La Déclaration finale approuvée à l'unanimité par les parties au Traité confirme que ses trois principaux objectifs restent valables : prévenir la prolifération des armes nucléaires, promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et oeuvrer en faveur du désarmement nucléaire.

Ceux qui possèdent les armes nucléaires portent certes une grande responsabilité, mais la sécurité internationale est également une responsabilité collective. La Charte des Nations Unies et l'Organisation créée sur cette base représentent notre reconnaissance commune de ce fait fondamental.

La vaste notion de sécurité consacrée dans la Charte trouve son expression régionale dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). La récente réunion à un niveau politique élevé, tenue à Helsinki, commémorant le dixième anniversaire de l'Acte final, témoigne de l'engagement continu des Etats signataires en faveur du processus entamé par la Conférence.

A cette réunion, un sujet de discussion a été particulièrement prometteur dans la perspective d'une réduction du risque d'affrontement en Europe. La Conférence de Stockholm doit démontrer que, sur le plan militaire, il est possible de réaliser des mesures importantes de confiance et de sécurité. Cela permettrait d'en élargir les horizons dans une perspective encore plus ambitieuse : la limitation des armements sur le continent, où on en trouve la concentration la plus importante. Le processus de la CSCE procure à tous les Etats participants une instance d'importance au sein de laquelle ils peuvent poursuivre une politique de coopération conforme à celle qui est énoncée dans l'Acte final d'Helsinki. La Finlande a toujours appuyé activement ces efforts et, ce faisant, a servi ses propres intérêts. Dans son voisinage immédiat, la région de l'Europe du Nord, la Finlande persévéra dans ses efforts visant à maintenir une stabilité de base. Le renforcement de la non-présence d'armes nucléaires dans les territoires des pays nordiques grâce à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires serait une contribution importante à cette stabilité.

M. Vayrynen (Finlande)

Parmi les défis de notre époque, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique pose des problèmes complexes et d'une portée considérable. La Finlande est fermement convaincue de l'utilité de l'objectif énoncé dans le Traité de l'espace de 1967 : l'espace doit être utilisé à des fins pacifiques pour le bien de l'humanité dans son ensemble. Mon gouvernement a toujours appuyé les travaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique qui ont été effectués au cours des années dans le cadre du système des Nations Unies. Maintenant que de nouvelles techniques rendent l'utilisation économique de l'espace plus séduisante et qu'un nombre croissant de pays, y compris le mien, s'intéressent à ces possibilités, le temps est venu de réfléchir à une manière plus globale d'aborder l'utilisation et la gestion de cette ressource. Il faudrait que cela se fasse sous l'égide des Nations Unies.

Il y a en même temps un risque croissant de voir l'espace extra-atmosphérique devenir un nouveau théâtre de rivalité militaire. La Finlande s'inquiète sérieusement de cette possibilité. L'année dernière, elle s'était félicitée de ce que l'Assemblée générale soit parvenue à un accord sur lequel la Conférence du désarmement se fondera pour l'examen de la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. En outre, les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont engagés à rechercher des accords sur cette question lors de leurs négociations à Genève.*

La coopération dans le domaine de la protection de l'environnement s'est développée de façon encourageante au cours des dernières années. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a accompli un travail précieux depuis sa création dans le domaine de la protection de l'environnement. On devrait renforcer son rôle en tant que principale organisation pour les activités des Nations Unies dans ce domaine. Bien que cette idée soit désormais mieux comprise, la menace demeure. En Europe, on a conclu des conventions particulièrement utiles concernant la réduction de la pollution atmosphérique qui s'étend sur de longues distances et passe les frontières à grande distance et au-delà des frontières et la protection du milieu marin. Dans d'autres régions du monde, on a également conclu des accords. Le développement économique et l'état de l'environnement dépendent

* M. Gutierrez (Costa Rica), vice-président, assume la présidence.

M. Vayrynen (Finlande)

étroitement l'un de l'autre. Aucun pays ne peut se permettre de ne pas tenir compte de la détérioration de l'infrastructure écologique. Le Gouvernement finlandais demande instamment l'adoption unilatérale, bilatérale et multilatérale de mesures draconiennes pour préserver notre environnement commun. L'environnement est une responsabilité commune.

La situation en Afrique du Sud se dégrade rapidement. La violence et les effusions de sang se produisent de plus en plus fréquemment. L'état d'urgence proclamé récemment par le Gouvernement sud-africain a intensifié le conflit entre le gouvernement et la majorité de la population sud-africaine. Seule l'élimination de l'apartheid, ainsi que la reconnaissance des droits civils et politiques de tous les Sud-Africains peuvent constituer la base d'une évolution pacifique et démocratique de la société sud-africaine. On a demandé de manière répétée l'intensification des pressions contre l'Afrique du Sud. On en tient également compte dans les recommandations qui figurent dans la résolution 569 (1985) du Conseil de sécurité. Il est essentiel que le Conseil de sécurité décide de prendre des sanctions obligatoires effectives contre l'Afrique du Sud.

En même temps, la communauté internationale dans son ensemble doit prendre d'urgence des mesures concertées pour obtenir l'élimination de l'apartheid. Nous souhaitons que la résolution relative à cette question, qui sera déposée au cours de la présente session, recevra l'appui unanime des Etats Membres. En mars dernier, les Ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont décidé de renforcer et d'élargir le Programme commun d'action contre l'Afrique du Sud qu'ils avaient adopté en 1978. Les Gouvernements nordiques examinent à l'heure actuelle de nouvelles mesures. Un programme révisé sera adopté en octobre lors de la prochaine réunion des Ministres des affaires étrangères. En ce qui concerne le Gouvernement finlandais, de nouvelles mesures visant à renforcer les pressions contre le Gouvernement sud-africain sont à nouveau examinées et de nouvelles mesures législatives à cet effet seront présentées prochainement. Le Gouvernement finlandais a également décidé d'élargir sensiblement sa coopération avec les membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe de manière à aider les pays de la région à réduire leur dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Notre assistance directe et indirecte aux mouvements de libération et aux peuples opprimés de l'Afrique du Sud et de la Namibie sera également augmentée.

M. Vayrynen (Finlande)

En ce moment, il y a une raison particulière de réaffirmer que la Namibie est la responsabilité unique des Nations Unies. Il y a seulement une semaine l'Afrique du Sud a mené une invasion armée en Angola, apparemment pour déjouer les efforts visant à mettre en oeuvre les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité.

M. Vayrynen (Finlande)

La Finlande se félicite que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 571 (1985), ait condamné unanimement cet acte d'agression contre un Etat souverain. En juin dernier, après une longue pause, le Conseil de sécurité a réaffirmé le Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, dans sa résolution 566 (1985). La résolution a confirmé l'attachement inconditionnel de la communauté internationale à ce plan. Le Conseil a également condamné l'Afrique du Sud pour son refus de respecter les décisions du Conseil et a prévenu l'Afrique du Sud que les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte seraient imposées si elle persistait dans sa politique d'occupation illégale de la Namibie. En cette année anniversaire, il incombe aux Nations Unies de prendre l'engagement ferme de mettre en oeuvre son Plan, accepté universellement. L'Assemblée générale, dans ses résolutions, ne peut pas faire moins que d'adresser un message clair, efficace et sans équivoque à l'Afrique du Sud en faveur d'une indépendance rapide de la Namibie sans autres conditions préalables.

Le Gouvernement finlandais demeure persuadé que la base d'un règlement d'ensemble du conflit arabo-israélien réside dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Israël doit se retirer des territoires arabes occupés depuis 1967. L'acquisition de territoires par la force est inadmissible. Le droit d'Israël et de tous les autres Etats de la région d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues doit être garanti. En outre, il faut tenir compte des droits légitimes des Palestiniens, y compris de leur droit à l'autodétermination nationale. Cela suppose que les Palestiniens et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en tant que représentant le plus important des aspirations palestiniennes nationales, aient le droit de participer aux négociations sur leur propre avenir, dans le cadre d'un règlement d'ensemble du conflit.

La Finlande a appuyé toutes les propositions et initiatives qui peuvent contribuer à l'instauration d'une paix complète, juste et durable, au Moyen-Orient grâce à des négociations. Nous espérons que les dernières initiatives accéléreront le processus vers un règlement négocié.

Mon gouvernement déplore vivement que la violence se poursuive au Liban. L'occasion unique offerte par le retrait des forces israéliennes n'a pas abouti à un cessez-le-feu crédible entre les parties internes au Sud-Liban et n'a pas

M. Vayrynen (Finlande)

rétabli l'autorité du Gouvernement libanais dans cette région. Nous estimons qu'un accord entre les factions en guerre est le seul moyen de sauver l'indépendance et la souveraineté du Liban. L'intégrité territoriale du Liban doit être strictement respectée dans ses frontières reconnues sur le plan international.

En adoptant une position équilibrée et conciliante sur les différentes questions controversées au Moyen-Orient, la Finlande entretient de bonnes relations avec toutes les parties intéressées. La contribution de la Finlande aux activités de maintien de la paix des Nations Unies dans cette région est une expression tangible de notre politique à l'égard du Moyen-Orient.

Les Nations Unies et leurs opérations de maintien de la paix jouent un rôle essentiel, souvent dans des circonstances difficiles, en créant des conditions favorables à une solution politique pacifique. Pour qu'elles réussissent, les opérations de maintien de la paix exigent l'autorisation du Conseil de sécurité, une autorisation qu'il soit possible d'appliquer dans la pratique, et toute la coopération des parties intéressées. L'incident qui s'est produit en juin dernier, au cours duquel des soldats finlandais de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ont été pris en otages, pose des questions de principes fondamentales. Un nouvel effort visant à élaborer des directives réalistes et sans ambiguïté, portant sur tous les aspects des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, devrait être entrepris.

En Amérique centrale, une solution durable des problèmes n'est possible que grâce au dialogue et à la négociation fondés sur les priorités et les préoccupations des Etats de la région, leur souveraineté et leur intégrité territoriale. La Finlande appuie de tout coeur les efforts du Groupe de Contadora en faveur d'une solution pacifique d'ensemble. Nous nous félicitons de l'appui accru donné au processus de Contadora partout en Amérique latine.

Des problèmes persistants de développement figurent toujours à notre ordre du jour. Malgré les efforts déployés par la communauté internationale pendant plus de trois décennies, le sort de nombreux pays pauvres ne s'est pas amélioré. Les difficultés s'accumulent sur les plus pauvres des pays pauvres, faisant de la survie, et non pas du développement, leur principal défi. Nous portons collectivement la responsabilité d'infléchir cette tendance.

La crise économique en Afrique montre la gravité tragique de ce problème. Des millions d'êtres sont toujours confrontés à la famine et à la mort. Selon les

M. Vayrynen (Finlande)

prévisions de la Banque mondiale même dans les circonstances les plus favorables, la croissance par habitant en Afrique sera négative jusqu'en 1995 au moins. Cette perspective constitue un défi pour la communauté internationale tout entière. Les politiques actuellement suivies ne suffisent plus.

Toute amélioration notable exige une action concertée. Nous devrions tous contribuer aux efforts visant à créer un environnement économique international plus favorable à une réforme politique et à un développement soutenu. Les pays en développement eux-mêmes sont responsables de leur propre développement et de l'utilisation efficace des ressources dont ils disposent. Ce concept constitue l'une des pierres angulaires de la troisième Stratégie internationale du développement et a été maintes fois reconnu par les pays en développement eux-mêmes. Le rôle des pays industrialisés consiste à appuyer les efforts des pays en développement en leur assurant une aide appropriée. Et, surtout, l'aide privilégiée accordée aux pays en développement revêt plus d'importance que jamais.

En 1977, j'ai pu annoncer du haut de cette tribune que mon gouvernement avait décidé de doubler la part de produit national de notre fonds d'aide publique au développement pendant cinq ans. Cet engagement a été tenu et, en 1984, pour la première fois, la Finlande a atteint le niveau moyen de développement parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).*

* Le Président assume la présidence.

M. Vayrynen (Finlande)

Au mois de juillet de cette année, le Gouvernement de la Finlande a pris une décision politique par laquelle il s'est engagé à accroître substantiellement ses fonds d'aide publique au développement en 1986 et 1987, en vue d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB d'ici à la fin de la décennie. Cette décision se trouve pleinement reflétée dans le projet de budget que notre Parlement examine en ce moment. Mon gouvernement est activement appuyé en la matière par l'opinion publique.

Il est nécessaire d'accroître le volume de l'aide, mais cela n'est pas suffisant. Toute aide doit être jugée en fonction des résultats qu'elle produit. Le but primordial de la coopération en matière de développement est de réaliser un progrès économique et social soutenu dans les pays bénéficiaires. Les autres mobiles doivent être subordonnés à cette préoccupation principale. C'est pourquoi il est demandé à la communauté internationale de renouveler son engagement envers ce principe. On peut faire beaucoup mieux avec les ressources qui sont investies dans le domaine de la coopération au développement. Le FISE et ses récentes réalisations l'attestent clairement. Les pays donateurs et les pays bénéficiaires ont les uns et les autres la responsabilité de veiller à ce que ces ressources soient utilisées efficacement.

Une approche nouvelle et intégrée est nécessaire, qui tienne dûment compte de la population, des ressources naturelles, de l'environnement et de la technologie dans le processus de développement. Les ressources humaines - élément clef d'un développement soutenu - doivent faire l'objet d'une attention accrue, et ce de toute urgence. Les capacités administratives et d'absorption des pays en développement doivent être renforcées afin d'aider ces pays à gérer leur propre développement.

Le processus de développement est, quant au fond, le même dans toutes les sociétés. L'économie ne peut se développer que graduellement. On ne peut pas prendre de raccourcis pour élever les niveaux de vie. Pour commencer, les moyens élémentaires d'existence de la population doivent être assurés et soutenus. Cela exige que la priorité soit accordée à la production d'aliments, à l'éducation et à la santé. Il est encourageant de noter que nombre de pays en développement ont adopté cette approche en tant que base de leurs propres politiques de développement.

Le monde connaît une ère de rapide évolution technologique, de nouvelle révolution technologique, aux conséquences profondes pour toutes les sociétés. Ces nouvelles techniques présentent de nouveaux défis et ouvrent aussi de nouvelles

M. Vayrynen (Finlande)

perspectives pour les pays en développement. Les dernières réalisations techniques rendent possible l'adoption de modes de production qui provoquent moins de tensions sociales et écologiques que les techniques classiques des sociétés industrialisées. Nous avons tous la responsabilité de veiller à ce que les pays en développement puissent tirer parti des progrès technologiques et soient en mesure de se développer à l'abri de certains éléments négatifs qui ont été le lot des pays industrialisés.

En dépit des complexités du développement, la communauté internationale ne peut éluder ses responsabilités en prétendant qu'il n'existe aucune solution. Nous avons suffisamment d'expérience pour pouvoir nous attaquer aux problèmes du développement. Ce qu'il faut, c'est plus de réalisme, de plus hautes ambitions et un dialogue ouvert entre le Nord et le Sud.

La Charte des Nations Unies a posé, en tant que principe de l'Organisation, le respect et la promotion des droits de l'homme. Au cours de ses 40 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies, de concert avec ses Etats Membres, a fait de grands progrès dans la codification des droits de l'homme, que ces droits soient définis en termes de droits politiques, économiques, sociaux et culturels, d'action contre le racisme ou de l'élaboration générale de la Charte des droits de l'homme. La Finlande s'est félicitée de l'adoption par consensus par la l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

L'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales demeure insuffisant. Les violations des droits de l'homme sont la règle plutôt que l'exception. Pourtant, tous les Etats Membres ont pris l'engagement solennel de promouvoir et de respecter les droits de l'homme. Le respect des droits de l'homme n'est pas un choix mais une obligation.

Tous les pays se trouvent confrontés à la tâche immense de promouvoir et de faire respecter les droits de l'homme, tant sur le plan national qu'international. Progresser dans cette voie contribuera à renforcer la primauté du droit et à édifier un ordre mondial durable dans la paix et la sécurité.

La Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui s'est tenue à Nairobi il y a deux mois a constitué un pas important vers la pleine égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'existence. L'adoption sans vote du document final sur les stratégies à long terme visant à améliorer le statut de

M. Vayrynen (Finlande)

la femme jusqu'à l'an 2000 a mis fin de façon heureuse à la Décennie des Nations Unies pour la femme. Des mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux destinés à faire progresser le statut de la femme ont été mis en place. Ce processus doit être poursuivi.

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré cette année Année internationale de la jeunesse. L'Année vise à axer l'attention internationale sur les questions intéressant les jeunes, leurs aspirations, leurs problèmes et leurs préoccupations. Durant l'Année, l'accent a été mis sur ces questions dans le monde entier. Afin d'améliorer leur situation, les jeunes eux-mêmes doivent se montrer plus actifs, non seulement sur le plan national mais également sur le plan international. La participation active de la jeunesse fait naître de nouveaux espoirs et infuse une énergie nouvelle aux affaires des sociétés ainsi qu'à la communauté internationale.

L'Organisation des Nations Unies est une Organisation pour l'avenir, pour nos enfants et pour nos jeunes. Aujourd'hui, les jeunes sont confrontés à un monde assailli par de nombreux et graves problèmes. Cependant, il existe au sein des peuples du monde une volonté ferme et universelle de surmonter ces problèmes et d'assurer un meilleur avenir aux générations à venir. Cette volonté devrait se refléter pleinement dans nos travaux à l'Organisation des Nations Unies.

Il y a 40 ans, les peuples des Nations Unies se sont engagés, aux termes de la Charte, à pratiquer la tolérance et à vivre ensemble dans la paix en bons voisins et à unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, au nom du peuple et du Gouvernement de la Finlande, je renouvelle cet engagement. En poursuivant notre politique de neutralité, nous désirons servir la communauté internationale pour le bien de la paix, de la sécurité et du développement.

M CHEVARDNADZE (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Monsieur le Président, permettez moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection aux hautes fonctions de Président de la quarantième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et de former les meilleurs voeux de succès pour votre entreprise. M'adressant au représentant du Mexique, pays qui a été frappé par une grave catastrophe qui a entraîné de nombreuses victimes et causé d'énormes dégâts, je voudrais, au nom des dirigeants et de tout le peuple soviétiques, exprimer une fois de plus au Gouvernement et au peuple mexicains nos profondes condoléances.

Quatre décennies nous séparent de la victoire remportée, à la fin de la seconde guerre mondiale, par les peuples épris de liberté sur le fascisme allemand et le militarisme japonais. L'Organisation des Nations Unies dont la naissance fut la conséquence naturelle de cette grande victoire existe depuis 40 ans et les peuples placent, dans une large mesure, leurs espoirs dans ses activités pour assurer la prévention de nouvelles guerres.

Aujourd'hui, on peut constater avec une grande satisfaction qu'aucune guerre mondiale n'a eu lieu pendant ces 40 ans et que durant cette période le monde a connu des mutations réellement gigantesques.

Le système socialiste mondial s'est formé et se développe. Il s'agit d'un système d'Etats dont la nature sociale et politique exclut tout intérêt à la guerre. Toute activité pratique que les pays de la communauté socialiste mènent dans l'arène internationale repose sur la politique de la coexistence pacifique entre des Etats ayant des régimes sociaux différents. Le rôle du socialisme dans les affaires internationales ne cesse d'augmenter.

Dans des délais historiquement très brefs, l'ouragan de la lutte libératrice des peuples a détruit et balayé de la face de la terre le système colonial de l'impérialisme. Plus d'une centaine de nouveaux Etats ont émergé de ces ruines. Aujourd'hui, ils sont Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Les forces qui se prononcent pour le renforcement de la paix, pour la prévention de la guerre ne cessent de se multiplier. Aujourd'hui, des hommes de tous les continents, de toutes les générations et occupations, d'opinions politiques les plus variées participent à cette lutte.

Les 40 années écoulées ont été une période de progrès spectaculaire de la révolution scientifique et technique qui non seulement transforme radicalement

M. Chevardnadzé (URSS)

notre conception de la structure de l'univers et de la matière, mais créé également des possibilités toujours croissantes pour la satisfaction des besoins matériels et spirituels de chaque individu et de l'humanité tout entière. Les progrès de la science permettent de résoudre dès à présent presque tous les problèmes économiques, à condition que ces progrès soient mis au service de la création. Mais ils sont en même temps une source de redoutables dangers lorsqu'ils sont utilisés pour la mise au point des engins de destruction et d'anéantissement.

Dans ce monde complexe qui change rapidement, où une lutte sans relâche oppose les forces du progrès à celles de la réaction, les forces de l'avenir à celles du passé, les rapports entre Etats, y compris entre les grandes puissances militairement les plus importantes, ont évolué de façon inégale et parfois en zigzag.

La montée des tensions internationales a été suivie de périodes de détente; des crises internationales ont surgi et se sont aplanies, certaines étant d'une telle acuité qu'elles ont amené l'humanité au bord de la catastrophe. Il est juste de dire que plus d'une fois, dans les occasions où le baromètre international était à la tempête, l'Organisation des Nations Unies a élevé sa voix pour mettre en garde et s'est montrée capable de prendre des mesures pratiques pour atténuer la menace de guerre.

Les plus grands espoirs d'une paix stable sont apparus dans les années 70, qui resteront dans l'histoire des années placées sous le signe de la détente. Celle-ci se fondait sur la reconnaissance universelle de l'inadmissibilité de poursuivre à l'âge nucléaire des objectifs politiques et idéologiques au moyen de la guerre, du caractère illicite et des dangers inhérents à la politique visant la supériorité de certains Etats sur les autres, d'un système social sur un autre système.

Les pays de la communauté socialiste et bien d'autres s'enorgueillissent à juste titre d'avoir été les architectes et ingénieurs de la détente.

Mais à la fin des années 70 et au début des années 80, le monde a vu la reprise des activités des forces qui n'ont jamais appuyé la détente et qui, à l'heure actuelle, s'efforcent de démanteler ses acquis les plus importants. Le système des relations internationales s'en est trouvé grandement perturbé, et le danger de guerre s'est brusquement accru.

Notre délégation entend exposer les considérations de l'Union soviétique concernant les causes de l'évolution défavorable de la situation internationale

M. Chevardnadzé (URSS)

actuelle et les moyens propres à la redresser. Or, on ne peut la redresser qu'à la condition que l'on reconnaisse, comme le souligne Mikhaïl S. Gorbatchev, "les réalités et les dangers auxquels nous aurons inévitablement à faire face demain si ceux qui peuvent et doivent prendre la seule décision juste qui s'impose, se soustraient aujourd'hui à la responsabilité qui leur incombe".

Nous voyons le danger le plus grave dans le fait que la course aux armements nucléaires a pris, dirait-on, un nouveau départ et a pris de l'élan. S'y ajoute le risque de la voir s'étendre à l'espace extra-atmosphérique. Une course aux armements incontrôlable et irréversible devient réalité. Finalement, au bout de ce chemin, c'est la catastrophe nucléaire.

Il est non moins préoccupant de voir que ces derniers temps l'on n'a pu régler aucun des conflits régionaux, ni éteindre aucun des foyers de tensions militaires. Entre-temps, les flammes des guerres "locales", le plus souvent non déclarées, consomment des dizaines, des centaines de milliers de vies.

L'humanité souffre de se trouver dans l'impossibilité de s'attaquer aux problèmes aussi brûlants que les problèmes alimentaires, écologiques, énergétiques, démographiques, et à ceux liés à l'écart sans cesse grandissant entre les niveaux économiques des pays développés et en développement. Cette impossibilité s'explique par le fait que les ressources intellectuelles et matérielles nécessaires pour trancher, de façon radicale, ces problèmes globaux sont consacrés à la course aux armements.

M. Chevardnadzé (URSS)

Pas une seule étape de la course aux armements n'a été amenée par l'Union soviétique. Nous n'avons mis au point et ne continuons de mettre au point tels ou tels systèmes d'armement qu'en réaction aux efforts correspondants de la partie opposée, animés du légitime souci d'assurer notre sécurité ainsi que celle de nos alliés et amis, et du souci d'assurer la sécurité internationale en général.

L'URSS avait déjà, en 1946, proposé d'interdire à jamais l'arme nucléaire. Nous avons préconisé cette interdiction au cours de toutes les années qui ont suivi, comme nous le faisons aujourd'hui. Nous avons proposé et proposons toujours de s'entendre sur la renonciation à tous les moyens de destruction massive, sur la réduction et la destruction totale des stocks accumulés, sur la réduction des forces armées et des armements conventionnels. Notre pays a mis en avant une proposition de désarmement général et complet sous un strict contrôle international.

Si ces propositions radicales ne sont toujours pas mises en oeuvre, la faute en revient non pas à l'Union soviétique, mais aux Etats-Unis et à certains autres pays de l'OTAN.

C'est à cause de leur refus de suivre l'exemple de l'Union soviétique et de la République populaire de Chine qui, elle aussi, a pris l'engagement unilatéral de ne pas être la première à recourir à l'arme nucléaire, que le monde reste exposé à la menace d'une guerre nucléaire.

Toutefois, grâce aux efforts énergiques de l'Union soviétique et des autres Etats épris de paix, toute une série de traités et d'accords sur la limitation de la course aux armements dans ses aspects les plus importants ont pu être conclus. C'est le Traité de Moscou de 1963, interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau; le Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires; le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles et l'Accord Salt-I signé en 1972; le Traité Salt-II de 1979. Tous ces traités, qui ont contribué grandement au renforcement de la stabilité stratégique, étaient devenus possibles parce qu'à cette époque là les dirigeants des Etats-Unis et ceux des autres pays occidentaux avaient fait preuve de réalisme politique.

Ce n'est pas par la faute de l'Union soviétique qu'éclatent et se propagent des conflits locaux dans différentes régions du monde. Si nous sommes "coupables" de quelque chose, c'est seulement d'avoir pris et de prendre invariablement le parti des peuples qui sont menacés par l'impérialisme, le parti des Etats à la souveraineté et aux droits universellement reconnus desquels l'impérialisme cherche à porter atteinte.

M. Chevardnadzé (URSS)

En ce qui concerne les problèmes économiques intéressant l'humanité tout entière, qui revêtent un caractère de plus en plus urgent, l'Union soviétique se prononce infailliblement pour la mobilisation des efforts de tous les Etats et de tous les peuples afin d'y apporter une solution rationnelle. C'est ce que visent les propositions de notre pays et celles de tous les pays membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, relatives à la réduction drastique des dépenses militaires des Etats et, avant tout, des grandes puissances.

Ce sont là des faits qu'il est impossible de contester.

La responsabilité de la crise actuelle, que traversent les relations internationales, incombe à un autre groupe d'Etats, aux Etats-Unis d'Amérique et à certains de leurs alliés les plus proches.

Ce sont eux qui ont torpillé, au début des années 80, les structures des négociations dont la mise en place a coûté tant d'efforts, négociations où s'est amorcé un début de progrès vers des accords dans de nombreux domaines, allant de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires à la limitation des ventes et des livraisons d'armes classiques, de l'interdiction de mettre au point des systèmes antisatellites à la réduction des activités militaires dans l'océan Indien. Ce sont les Etats-Unis qui ont refusé de ratifier le Traité Salt-II appelé à frayer la voie à des réductions ultérieures et plus substantielles d'armements stratégiques. Ce sont encore eux qui ont provoqué la rupture, en 1983, des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armes nucléaires en Europe, en procédant à l'installation de leurs nouveaux missiles nucléaires sur le continent européen.

Et les nouveaux programmes militaires dont le champ d'application n'est plus la Terre, les océans et l'atmosphère de notre planète, mais l'espace extra-atmosphérique - ce sont bien leurs programmes.

Il ne faut pas être doué d'une sagacité extraordinaire pour voir clairement que les mêmes Etats qui mettent en échec les efforts de désarmement s'emploient à attiser des conflits locaux.

Ce sont eux qui sont responsables d'une situation où l'on ne peut pas aborder la solution des problèmes humanitaires de caractère universel.

Nous en faisons état non pas pour alimenter mer la polémique, mais pour que les Nations Unies définissent, à partir des faits réels et par les efforts concertés, des voies efficaces de l'assainissement radical des relations internationales, du renforcement de la sécurité universelle.

M. Chevardnadzé (URSS)

Quelles sont, selon nous, ces voies?

On entend parfois dire qu'il s'agit en substance d'obtenir que les "deux superpuissances" cessent de rivaliser d'influence dans le monde. Cette façon de poser la question reflète soit l'ignorance, soit des mauvaises intentions. Premièrement, l'Union soviétique ne cherche pas à prendre de l'ascendant sur d'autres Etats et d'autres peuples, ni à se donner la possibilité de les commander, de leur dicter sa volonté. Deuxièmement, l'URSS ne participe à aucune rivalité - qu'il s'agisse des marchés d'écoulement ou des ressources naturelles, du contrôle des communications maritimes ou aériennes, ou de la possession de l'espace extra-atmosphérique.

Si, par contre, l'Union soviétique est l'un des deux plus puissants Etats du monde, c'est un fait indéniable. Reste à voir, cependant, au nom de quels objectifs politiques emploie-t-on cette puissance? Ceux qui invoquent la notion des "deux superpuissances" feraient bien de réfléchir à la question de savoir ce que serait devenue leur indépendance et, plus généralement, à la façon dont les choses dans le monde se seraient arrangées, si l'URSS était plus faible qu'elle ne l'est et si le peuple soviétique ne consacrait pas tant de travail, de ressources matérielles et d'efforts scientifiques au maintien de son potentiel économique et militaire au niveau requis.

Lorsqu'on discute des moyens propres à améliorer la situation, il n'est pas rare non plus d'entendre parler du besoin de rétablir avant tout la confiance entre Etats. C'est alors, dit-on, qu'on pourra résoudre toutes les questions importantes, y compris celles de la cessation de la course aux armements et du règlement des conflits régionaux.

Oui, la confiance constitue, en effet, un facteur important pour surmonter les difficultés actuelles. Néanmoins, nous considérons qu'il est impossible de parvenir à un degré de confiance dans les relations entre Etats, à la fois nécessaire et stable, sans éliminer les causes et extirper les racines matérielles de la méfiance.

M. Chevardnadzé (URSS)

Or, il faut oeuvrer au rétablissement de la confiance; nous y travaillons et nous persévérons dans cet effort. En particulier, à la Conférence de Stockholm des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, l'URSS cherche à faire adopter un ensemble de mesures de renforcement de la confiance qui soient d'envergure dans le domaine politique et efficaces dans les domaines militaire et technique. Nous sommes prêts, à Stockholm, à aborder dès maintenant avec nos partenaires l'élaboration pratique des accords appropriés. Notre pays attache une importance considérable au processus européen en général.

L'Union soviétique établit et développe ses relations avec tous les Etats, en stricte conformité avec l'Acte final, en se fondant sur les 10 principes qui y sont proclamés et en accordant une importance particulière au facteur de confiance dans ces relations. Et elle éprouve de la satisfaction chaque fois qu'elle constate la présence de ce facteur dans ses relations avec tels ou tels pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie, d'Afrique ou d'Océanie.

Dans nos rapports avec les autres Etats, nous accordons toujours la priorité à la recherche des voies menant à la réduction de la tension internationale, à la prévention du danger de guerre. Dans ce contexte, la visite de Mikhaïl Gorbatchev en France revêt une importance considérable.

De même, nous voulons établir des relations stables et normales avec les Etats-Unis d'Amérique. La confrontation entre l'URSS et les Etats-Unis ne s'est jamais produite à notre initiative. Nous persistons à ne pas croire que la tension dans les relations soviéto-américaines s'explique par une confrontation fatale des intérêts nationaux des deux parties. C'est pourquoi nous estimons que les deux parties doivent être intéressées au succès de la prochaine rencontre des dirigeants de l'URSS et des Etats-Unis. C'est ainsi que l'Union soviétique aborde cette rencontre. Reste à voir quelle sera l'approche adoptée par l'autre partie.

Nous sommes convaincus que la prochaine rencontre soviéto-américaine au sommet doit se concentrer sur le problème le plus important de l'heure actuelle, celui de la solution duquel dépendent aussi bien la diminution radicale du danger de guerre que la renaissance de la confiance internationale et la création des conditions nécessaires à la solution de nombreuses autres questions d'actualité dans les relations entre Etats.

Il s'agit du problème de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et de sa cessation sur la terre, de la limitation et

M. Chevardnadzé (URSS)

de la réduction des armements nucléaires, du renforcement de la stabilité stratégique. Permettez-moi de m'étendre sur ce point de façon quelque peu détaillée.

En premier lieu, il paraît incontestable que tant que les Etats posséderont des armes nucléaires, le danger de déclenchement d'une guerre nucléaire n'est pas complètement exclu. Mais il est tout aussi vrai qu'en présence d'un équilibre stratégique, ce danger se trouve relativement atténué. Car le sens de l'équilibre stratégique se résume dans le fait que chaque partie, même au cas où elle deviendrait victime d'une agression nucléaire de la part de l'autre partie, garderait en sa possession des moyens stratégiques suffisants pour porter un coup non moins dévastateur à l'agresseur. Il s'ensuit que dans le cas d'un équilibre stratégique, il ne pourrait y avoir de vainqueur dans une guerre nucléaire et que son déclenchement équivaldrait à un suicide.

Mais la situation peut changer, si l'une des parties tente de se doter d'un potentiel nucléaire lui permettant de compter sur un seul coup pour ôter à l'autre partie la possibilité d'infliger à l'agresseur une riposte méritée, surtout si l'agresseur éventuel construit un bouclier spatial antimissiles dans l'espoir de se protéger de la frappe en retour. Il est évident que dans ce cas, l'agresseur peut être tenté de frapper le premier coup nucléaire "désarmant" ou de menacer de le faire en escomptant l'impunité. C'est en cela que réside le plus grand danger de la recherche d'une supériorité militaire à l'âge nucléaire. Tel est justement l'objectif visé par de nouveaux programmes militaires élaborés aux Etats-Unis qui ont déjà commencé à les mettre en oeuvre ou sont sur le point de le faire.

On pourrait répondre que ce danger serait purement hypothétique, car l'Union soviétique a plus d'une fois déclaré qu'elle ne tolérerait pas la supériorité d'autrui et prendrait les mesures nécessaires de rétorsion pour redresser l'équilibre. Mais cela signifie-t-il que de ce fait le danger d'une guerre nucléaire cesserait d'exister.

Effectivement, notre pays n'admettra pas la supériorité militaire à son égard. Les dirigeants soviétiques de l'Etat et du parti m'ont chargé de le confirmer une fois de plus du haut de la tribune de l'Organisation des Nations Unies. Et ceux qui seraient enclins à croire que l'économie soviétique fléchira sous la pression de l'étape qualitativement nouvelle de la course aux

M. Chevardnadzé (URSS)

armements qu'on est en train de nous imposer commettent une grave erreur. Notre pays, l'économie soviétique, ont eu à soutenir un effort autrement important. Or, à présent, la puissance économique de l'Etat soviétique, son potentiel scientifique et technique sont tels qu'à plus forte raison personne ne doit douter de la capacité ni de la résolution de notre peuple à relever de nouveaux défis.

Pourtant, il ne faut pas oublier qu'à l'âge nucléaire et spatial, l'élévation du niveau de la confrontation militaire affaiblit les assises de la paix internationale, les rend moins solides, même si l'équilibre stratégique est maintenu. Dans ces conditions, la guerre nucléaire peut résulter non seulement d'une décision préméditée, mais aussi être la conséquence de tentatives de chantage, d'une erreur de jugement portée par une partie sur les intentions ou les actes de l'autre, d'un acte irréfléchi provoqué par la brusque aggravation de la situation, d'une erreur technique des ordinateurs qui assurent de plus en plus le fonctionnement des systèmes sophistiqués d'armements modernes.

Telle est notre vision des réalités stratégiques et politiques contemporaines. Elle s'appuie sur des faits irréfutables qu'on ne saurait ignorer.

C'est pourquoi l'Union soviétique insiste avec une telle persévérance non seulement sur le maintien mais, qui plus est, sur l'abaissement du niveau de l'équilibre stratégique qui s'est établi, sur l'adoption dans les meilleurs délais de mesures efficaces visant à faire cesser et à renverser la course aux armements. Nous sommes conscients, comme bien d'autres Etats aujourd'hui, du fait qu'il n'y a plus de temps à perdre : sinon il pourrait être trop tard.

M. Chevardnadzé (URSS)

Nous sommes réunis à New York alors que s'achève le premier mois de l'automne. Dans bien des pays, c'est le temps de la moisson, l'époque où l'agriculteur se prépare à l'hiver avec le sentiment du devoir accompli.

Quand on y réfléchit, une autre métaphore qui, malheureusement est passée dans le vocabulaire de l'humanité, vient à l'esprit. Il s'agit de "l'hiver nucléaire". Nous aimerions que le mot "hiver" n'ait qu'une seule signification, celle d'origine, celle qui évoque cette saison de l'année pleine de beauté et de joie dans toutes les langues du monde.

Désireuse de créer un climat favorable à la relance du processus de limitation et de réduction des armements et d'aboutir en fin de compte à la liquidation totale des armes nucléaires partout dans le monde, l'Union soviétique a pris ces derniers temps des mesures unilatérales importantes.

Je veux parler de la décision de ne pas placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes antisatellites aussi longtemps que les Etats-Unis s'en abstiendront eux aussi. Malheureusement, les Etats-Unis, faisant fi des intérêts de la stabilité politique et militaire, ont procédé récemment à des essais d'armes antisatellites contre une cible dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous avons également décidé de suspendre, en Europe, nos mesures de riposte liées au déploiement, sur le territoire de certains pays d'Europe occidentale, des engins nucléaires américains de moyenne portée.

Nous avons enfin adopté un moratoire sur tous les essais nucléaires.

Certes, de telles mesures unilatérales, par la nature même des choses, ne pouvaient pas être illimitées dans le temps. Mais elles pourraient devenir illimitées si les Etats-Unis suivaient notre bon exemple. Ce serait un progrès considérable vers la diminution de la tension militaire dans le monde. Par contre, si les Etats-Unis se refusent à entendre la voix de la raison, que personne ne s'en prenne à nous lorsque, à l'expiration des délais fixés, un terme sera mis aux moratoires unilatéraux que nous avons proclamés. Le choix n'est pas à nous mais aux Etats-Unis.

Toutes importantes que soient les mesures, comme les moratoires, visant à donner un coup de frein à la course aux armements, les peuples sont en droit d'exiger des mesures radicales de réduction et, finalement, de liquidation des armements nucléaires - et non seulement nucléaires.

M. Chevardnadzé (URSS)

Depuis le début des négociations sur les armements nucléaires et spatiaux à Genève, notre pays est déterminé à résoudre d'une manière cardinale ces problèmes interdépendants et il s'en tient à une position constructive. Comme par le passé, la délégation soviétique est arrivée à la nouvelle étape des négociations avec un dossier solide, avec des propositions d'envergure et de grande portée.

A cet égard, l'effet le plus positif serait, à notre avis, un accord sur l'interdiction des armements spatiaux de frappe et sur une réduction réellement substantielle des armements nucléaires. Un tel accord serait susceptible de réorienter pour le mieux les événements mondiaux, d'écarter le danger d'une catastrophe nucléaire et de placer les peuples devant une perspective de vie sans crainte du lendemain. L'humanité avancerait vers le nouveau millénaire, qui est déjà à notre porte, confiante dans le progrès ultérieur de la civilisation.

L'Union soviétique avance des propositions pour toute la gamme des questions relatives à la cessation de la course aux armements.

Je ne vais pas énumérer ces propositions qui feront toutes, d'une manière ou d'une autre, l'objet d'un échange de vues à l'Assemblée générale. Je me bornerai à dire qu'elles embrassent également le domaine nucléaire, y compris la cessation des essais nucléaires, les armes chimiques, les armements classiques et les effectifs des forces armées. Dans certains cas, il est question de gel; dans d'autres, de réduction. Aujourd'hui, comme par le passé, l'Union soviétique appuie résolument les propositions tendant à la création de zones dénucléarisées, de zones libres d'armes chimiques et de zones de paix dans différentes régions. Elle se prononce pour la limitation des activités navales et des armements navals et elle s'oppose avec fermeté à la création de tout nouveau type d'arme de destruction massive.

Dans le contexte des mesures proposées dans le domaine de la limitation et de la réduction des armements, l'Union soviétique estime nécessaire de prévoir des mesures adéquates de contrôle, nationales dans certains cas, nationales combinées à des mesures internationales, dans d'autres, là où un tel besoin objectif existe. Nous ne portons pas moins d'intérêt que les autres à la vérification efficace du respect par tous les Etats de leurs engagements en matière de désarmement.

Nous nous adressons aux Etats représentés à l'Assemblée générale des Nations Unies, qu'il s'agisse des membres d'alliances militaro-politiques ou des pays neutres et non alignés, pour qu'ils soutiennent cette approche qui, nous en sommes convaincus, est à la fois constructive et réaliste.

M. Chevardnadzé (URSS)

Je voudrais maintenant exprimer quelques idées sur ce qui pourrait être entrepris afin d'éliminer, par des efforts collectifs, les guerres et conflits locaux qui sont à l'origine d'infinies souffrances et d'innombrables victimes.

Si l'on considère cette question d'un point de vue purement "onusien", la réponse paraît simple. Il suffit d'obliger tous les États à respecter entièrement et scrupuleusement, dans leurs actes, les engagements assumés en vertu de la Charte des Nations Unies et d'interdire non moins fermement tout appui à ceux qui les enfreignent.

Il est par exemple difficile d'imaginer une seule délégation qui puisse affirmer dans cette enceinte que les crimes monstrueux perpétrés par les agresseurs israéliens sur la terre martyre du Liban, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza sont conformes aux principes de la Charte des Nations Unies ou encore que ces principes permettent de financer, d'armer, d'entraîner et d'envoyer des milliers de bandits contre-révolutionnaires - qu'on appelle d'ailleurs les "contras" - sur le territoire du Nicaragua.

Seule une attitude arrogante et chauvine peut expliquer le refus de reconnaître au peuple palestinien le droit à une existence étatique indépendante alors que ce droit est reconnu au peuple d'Israël. Tous les peuples et toutes les nations jouissent des mêmes droits.

Personne n'ignore le faciès bestial du régime d'apartheid en Afrique du Sud, qui fusille par centaines et jette en prison par milliers les habitants autochtones. Personne n'ignore non plus qu'il se livre sans cesse à des actes d'agression contre l'Angola - ce dont nous sommes les témoins aujourd'hui également - ainsi que contre le Mozambique, le Botswana et le Lesotho. L'idée même que ce régime inhumain fonctionnerait en conformité avec les dispositions de la Charte des Nations Unies est un sacrilège. Pourtant, il est notoire que les racistes de Pretoria sont soutenus par une puissance qui, en plus, est au nombre de ceux qui ont créé les Nations Unies il y a 40 ans.

M. Chevardnadzé (URSS)

Certes, manifester de l'indignation face aux crimes des racistes, condamner l'agresseur, ne signifie pas éliminer ces crimes. Le règlement pacifique d'un conflit, qui tienne pleinement et équitablement compte des intérêts légitimes de toutes les parties, n'est possible que sur une base politique ne portant aucun préjudice à ces intérêts, que s'il existe un mécanisme de négociations adéquat applicable à chaque conflit concret.

De telles plates-formes politiques pour un règlement juste de tous ou presque tous les conflits régionaux en cours existent déjà ou sont en train d'être mises au point. Des mécanismes de négociations appropriés existent également ou pourraient être créés.

Prenons la situation au Moyen-Orient. Les paramètres essentiels de la solution du problème du Moyen-Orient, qui tiendraient compte des intérêts légitimes de toutes les parties, sont définis depuis longtemps. Il s'agit de restituer aux Etats arabes tous leurs territoires occupés par Israël depuis 1967, de réaliser le droit du peuple arabe de Palestine à la création de son propre Etat indépendant, de garantir à tous les Etats du Moyen-Orient, y compris Israël, le droit de vivre dans des conditions de paix et de sécurité. L'instrument pour négocier un tel règlement a été, lui aussi, proposé depuis longtemps : il s'agit d'une Conférence internationale sur le Moyen-Orient, organisée sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que de plusieurs autres Etats, dont l'Union soviétique et les Etats-Unis.

Si quelqu'un pense qu'il est possible de trancher le noeud des problèmes du Moyen-Orient par la voie d'arrangements séparés, l'expérience est là pour montrer que de telles actions, au lieu d'aboutir au règlement du conflit, ne font que l'aggraver. Nous estimons que cette année l'Assemblée générale des Nations Unies se prononcera encore plus fermement en faveur d'un règlement politique juste et immédiat au Moyen-Orient et exigera de ceux qui continuent à s'y opposer de cesser leur sabotage.

Il serait utile de rappeler dans cet ordre d'idées qu'Israël doit son existence à la décision de cette Organisation et que la même décision prévoyait la création d'un Etat arabe en Palestine. C'était une décision à deux volets. C'est à cette décision que l'Union soviétique a apporté son soutien actif et, soit dit en passant, notre pays a été parmi les premiers à reconnaître l'Etat israélien.

M. Chevardnadzé (URSS)

En principe, il existe aussi un instrument de négociation appelé à régler la situation en Amérique centrale, créé d'ailleurs par les pays latino-américains eux-mêmes. Il s'agit du groupe de Contadora, dont plusieurs autres Etats sud-américains se sont récemment déclarés solidaires. Il existe également un projet d'acte de paix en Amérique centrale, élaboré par les membres du Groupe de Contadora. Il est largement soutenu par les Etats et les peuples de la région et, en particulier, par le Gouvernement et le peuple du Nicaragua, pays qui est le point de mire de l'agression impérialiste. Il est important que les Nations Unies soutiennent les efforts du Groupe de Contadora et contribuent à surmonter l'obstruction de ceux dont l'objectif en Amérique centrale est non pas la paix mais la restauration de leur domination.

Il est tout à fait possible de tirer de l'impasse le problème chypriote en mettant fin à l'ingérence des forces impérialistes et en s'en tenant de façon conséquente à la reconnaissance de la République de Chypre en tant qu'Etat indépendant, souverain, uni et territorialement indivisible.

Je tiens à évoquer tout particulièrement l'Afghanistan. Le règlement politique de la situation créée autour de ce pays est également possible. Pour y parvenir, il faut que tout le monde reconnaisse au peuple afghan le droit d'édifier sa vie à son gré et qu'un terme soit mis à l'ingérence extérieure armée et autre dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan. Lorsqu'on aura cessé une telle ingérence et qu'on aura garanti qu'elle ne sera pas renouvelée, il sera possible de retirer de l'Afghanistan - en accord avec son gouvernement - le contingent militaire soviétique également. Plus tôt le règlement politique sera obtenu mieux cela vaudra pour tous.

Les propositions du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea définissent un bon cadre politique pour l'établissement de relations de bon voisinage entre tous les Etats de l'Asie du Sud-Est et, en particulier, entre les pays de l'ANASE et les Etats de l'Indochine. La base de ces relations est en train d'être formée progressivement et pour ce qui est du mécanisme de négociations appropriées, ces pays sont, sans aucun doute, en mesure de le créer eux-mêmes. Ce qui importe, c'est de ne pas créer d'obstacles à leur volonté de s'entendre les uns avec les autres.

Nous soutenons les efforts de la République démocratique populaire de Corée visant la réunification pacifique de la Corée, l'exigence de retirer de la Corée du Sud toutes les troupes étrangères, ainsi que la proposition de transformer la péninsule de Corée en zone dénucléarisée.

M. Chevardnadzé (URSS)

La question relative à la situation en Afrique australe se pose aujourd'hui avec acuité. Il importe que le Conseil de sécurité use enfin pleinement de ses pouvoirs contre le régime raciste de l'Afrique du Sud qui s'oppose, en dérogation aux décisions prises par l'ONU, au transfert du pouvoir au peuple namibien et représente une menace à la sécurité des Etats africains et du monde entier.

Un quart de siècle s'est écoulé depuis le jour où l'Organisation des Nations Unies a adopté, sur l'initiative de l'Union soviétique, une décision qui a grandement contribué à changer la face du monde actuel, à savoir la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Ce processus est presque achevé mais il reste toujours ce "presque". Les débris et les foyers du colonialisme qui existent encore doivent être éliminés de notre planète. Là aussi, les Nations Unies ont à se prononcer d'une manière définitive et sans équivoque. Il est important d'aider les peuples et les pays libérés à assurer une indépendance politique et économique réelle.

Les Nations Unies ont le droit et le devoir d'élever leur voix contre l'exploitation des pays en développement par les monopoles impérialistes, contre le pillage de leurs ressources naturelles, contre les tentatives faites pour étrangler l'économie par le noeud coulant de l'endettement. Cuba et plusieurs autres Etats Membres des Nations Unies avancent des propositions visant à résoudre le problème de l'endettement.

Nous appuyons les Etats libérés dans leurs revendications relatives à l'instauration d'un nouvel ordre économique international sur une base juste et démocratique, conformément aux décisions antérieures des Nations Unies, dans leurs actions dirigées contre le néo-colonialisme "culturel", "informationnel" ou autre.

M. Chevardnadzé (URSS)

Il est inadmissible de considérer les Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine en tant que sphère des intérêts "vitaux" de qui que ce soit, en tant qu'arène de confrontation avec le socialisme. Ces Etats sont rassemblés au sein du mouvement influent de non-alignement et agissent énergiquement en faveur du désarmement, de la détente, du règlement pacifique des conflits. La récente Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à Luanda, une fois de plus en a témoigné avec probité.

Les droits des peuples sont indissolubles des droits et des libertés de la personne humaine. On en a la preuve éloquente dans l'expérience unique du pays des Soviets. Non seulement le socialisme a octroyé aux citoyens - à tous et chacun - des droits égaux au travail et au logement, au repos et aux pensions, non seulement il leur a donné la possibilité de bénéficier gratuitement de tous les types d'éducation et de toute assistance médicale, mais il a aussi garanti par tous les moyens leur réalisation. Les normes de la justice sociale se sont avérées être en plein accord avec la mise en oeuvre du principe de l'autodétermination de toutes les nations et ethnies, y compris la préservation de leur identité et le développement des phénomènes nationaux tels que la langue, l'écriture, la littérature, les arts.

Grâce aux avantages du régime socialiste, les peuples de l'Union soviétique, autrefois opprimés, arriérés et désunis, et à présent forts de leur unité et de leur cohésion, se sont retrouvés après une brève période historique à la pointe du développement économique, ont obtenu l'épanouissement de la culture spirituelle et ont atteint les sommets de la civilisation humaine. Nous estimons qu'une telle voie conduit non seulement à l'épanouissement économique et spirituel des peuples mais aussi à l'instauration de la confiance entre les peuples, et partant, à leur rapprochement, à la conjugaison de leurs efforts en faveur des objectifs intéressant l'humanité tout entière.

C'est ainsi que nous comprenons le fond du problème des droits et des libertés de la personne humaine et des peuples.

En vertu de sa Charte, l'ONU est appelée à jouer un rôle important dans le domaine de la promotion et du développement du respect des droits de l'homme dans le monde entier. Cette disposition qui a jeté les bases de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme avait été inscrite dans la Charte des Nations Unies sur l'initiative de l'Union soviétique. Quarante ans se sont écoulés, mais, malheureusement, les violations massives et flagrantes des

M. Chevardnadzé (URSS)

droits de l'homme et des libertés fondamentales subsistent à ce jour. C'est un trait inhérent à la société où la minorité s'enrichit et exerce son pouvoir au détriment de la majorité de la population. De telles violations sont devenues la "norme" dans les Etats dont les dirigeants aiment tant à s'ériger en défenseurs des droits de l'homme.

J'aimerais attirer une fois de plus l'attention sur le problème dont la solution déterminera dans une grande mesure les conditions dans lesquelles vivront nos enfants, nos petits et arrières-petits enfants. Il s'agit du problème de l'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Il n'y a pas si longtemps, l'espace qui était l'apanage des écrivains de science fiction, est aujourd'hui le théâtre des activités pratiques des hommes. Son exploration pacifique promet à l'humanité des perspectives vraiment illimitées d'application de réalisations scientifiques et techniques au profit du progrès social et économique des peuples, de la solution des grands problèmes auxquels l'humanité fait face sur terre.

Mais cette dimension cosmique - qui l'est au sens propre du mot - place les habitants de la terre et, au premier chef, les dirigeants des Etats, devant de nouveaux défis.

Il est inadmissible de répéter l'erreur commise il y a 40 ans, lorsque les Etats et les peuples n'ont pas su empêcher la transformation de cette grande conquête de la raison, réalisée au milieu du XXe siècle, qu'est la libération de l'énergie de l'atome, en moyen de destruction massive des hommes. Cette folie ne doit pas se répéter à la fin de notre siècle où l'humanité, ayant à peine écrit les premières pages de son histoire spatiale, se voit confrontée à un choix : soit l'espace servira à améliorer les conditions de vie sur notre planète, soit il deviendra pour elle la source d'un nouveau danger mortel.

Désireux de favoriser la marche de l'humanité vers l'épanouissement continu de la civilisation, notre pays a présenté une nouvelle initiative importante en proposant l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale la question intitulée : "La coopération internationale dans l'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans les conditions de sa non-militarisation".

En même temps, l'URSS a présenté à l'Assemblée générale des propositions concrètes concernant les orientations essentielles et les principes d'une vaste

M. Chevardnadzé (URSS)

coopération internationale dans la recherche et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. L'espace extra-atmosphérique est indivisible, et tous les Etats doivent pouvoir l'explorer à des fins pacifiques.

Il s'agit de progresser ensemble dans le domaine de la recherche spatiale fondamentale et appliquée afin que tous les peuples puissent avoir accès aux résultats de cette recherche. Le cadre le plus efficace d'une telle coopération serait, à notre avis, une organisation spatiale universelle. Mais cela ne se traduirait en réalité qu'à condition de bloquer tous les canaux de la militarisation de cet espace infini.

Contre les projets sinistres de la "guerre des étoiles", l'URSS propose à la communauté internationale sa conception de la "paix des étoiles".

L'Union soviétique espère que l'Assemblée générale étudiera ses propositions avec toute l'attention voulue.

La délégation soviétique a exposé les considérations et les propositions de l'Union soviétique qu'elle a jugé nécessaire et opportun de porter à l'examen des Nations Unies. Nous espérons qu'elles rencontreront la compréhension de tous les Etats présents dans cette salle, de tous les peuples qui représentent l'humanité dans son ensemble.

Au cours des 40 ans écoulés, l'Organisation des Nations Unies a beaucoup fait pour la cause de la paix et de la coopération internationale. Mais il lui reste beaucoup à faire car tout porte à croire que nous entrons dans la période la plus décisive de l'histoire de l'humanité, alors qu'elle est confrontée à la question principale : vivre en paix ou périr dans une guerre nucléaire.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais citer les paroles de M. S. Gorbatchev qui sont tout un programme :

"Notre but est de résoudre ensemble, car personne n'est capable de le faire tout seul, les problèmes les plus importants qui, de par leur nature, nous sont communs à tous : comment conjurer la guerre, comment régler les conflits et les crises existants et prévenir ceux qui peuvent surgir, comment créer dans le monde un climat qui permettrait à chaque pays de concentrer son attention et ses ressources sur la solution de ses propres problèmes (et quel pays n'en aurait pas); comment unir les efforts pour la solution des problèmes globaux."

M. POOS (Luxembourg) : Pendant le deuxième semestre de cette année, le Luxembourg assure la présidence du Conseil de la Communauté européenne. C'est donc au nom de cette communauté et de ses 10 Etats membres que j'ai le privilège de parler aujourd'hui. Il s'agira de la dernière intervention dans le débat général qu'un président en exercice du Conseil des ministres fera au nom des Dix. D'ores et déjà l'Espagne et le Portugal ont signé et ratifié les traités qui feront d'eux dans quelques mois des membres à part entière de notre grande famille européenne.

Monsieur le Président, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous présenter mes félicitations les plus vives à la suite de votre élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale. Votre expérience considérable de la vie internationale et votre longue et remarquable carrière seront le garant que nos travaux en cette année d'anniversaire seront guidés avec habileté, impartialité et autorité.

Je tiens également à remercier chaleureusement le Président de la trente-neuvième session pour sa conduite très efficace de nos débats durant les 12 mois écoulés.

Finalement, je témoigne de ma reconnaissance à l'égard du Secrétaire général qui n'a pas ménagé ses efforts et qui a infatigablement servi la cause de la paix. En lui renouvelant toute notre confiance, je tiens à l'encourager dans ses multiples initiatives de médiation et de conciliation.

Avant d'aborder les problèmes politiques et économiques qui préoccupent notre Organisation en ce moment, je tiens à exprimer à notre collègue mexicain notre sentiment de profonde compassion à propos de la terrible catastrophe qui vient de faire, aux Etats-Unis du Mexique, de nombreuses victimes et de lourds dégâts.

Une aide d'urgence a été immédiatement décidée par la Communauté européenne et les Dix feront tout leur possible pour apporter un soulagement au peuple mexicain.

Les Nations Unies et la Communauté européenne ont été créées à quelques années d'intervalle. Elles sont nées après un conflit qui a ébranlé le monde entier et plus particulièrement l'Europe. Les ambitions si nobles de notre Organisation - instaurer et assurer un climat de paix en réduisant et en surmontant les clivages et tensions souvent séculaires - ont inspiré la Communauté européenne. Dix nations différentes, portant souvent le lourd fardeau d'un héritage où les antagonismes et les conflits sanglants sillonnaient les calendriers historiques, ont finalement réussi, non seulement à vivre en paix, mais à construire ensemble un avenir. Ce

M. Poos (Luxembourg)

chemin d'une réconciliation durable et fructueuse était possible notamment grâce à notre confiance dans les principes consignés par la Charte des Nations Unies et grâce à une conception de la valeur et de la dignité de la personne humaine. Forts de leur expérience, les Dix sont convaincus que le respect universel et effectif de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales tels qu'ils sont contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux, constitue le meilleur gage pour la justice et la paix. Ils sont convaincus que les droits civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels, sont indivisibles et liés entre eux et font partie intégrante d'un système global de protection de la personne humaine. Ces ambitions et aspirations, qui sont le moteur principal de notre communauté à Dix et bientôt à Douze, font que nous sommes prêts à écouter tous ceux qui souffrent et à manifester notre disponibilité pour aider à la recherche de solutions partout où les droits de l'homme sont menacés. Les Dix sont résolus à promouvoir le développement économique et social des peuples et à protéger et promouvoir les droits de l'homme partout dans le monde.*

Il est vrai qu'à la lumière de ces aspirations, le tableau de la situation mondiale, que je serai amené à brosser, n'est guère réjouissant.

Les récents développements dans les relations Est-Ouest, et notamment la décision des Etats-Unis et de l'Union soviétique de reprendre et de poursuivre des négociations à Genève en vue d'élaborer des accords "visant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à sa fin sur terre, à la limitation et à la réduction des armes nucléaires et au renforcement de la stabilité stratégique" sont une source de satisfaction pour les Dix. Ils se félicitent de la reprise du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ce dialogue renoué permet d'espérer une phase plus positive dans les relations Est-Ouest.

Les Dix continueront à apporter leur appui à ces négociations. Ils sont conscients qu'elles exigent du réalisme, de la souplesse et de la patience. Le plein respect d'engagements souscrits contribuera certainement à une telle évolution.

* M. Gutierrez (Costa Rica), vice-président, assume la présidence.

M. Poos (Luxembourg)

Les Dix espèrent que les nouveaux dirigeants soviétiques manifesteront de façon concrète une réelle volonté d'établir des relations constructives entre l'Est et l'Ouest.

Les Dix regrettent la persistance d'obstacles à une véritable détente. Parmi ceux-ci, l'occupation de l'Afghanistan constitue un exemple particulièrement flagrant. J'y reviendrai plus tard.

Ils constatent avec regret que les droits de l'homme et les libertés fondamentales continuent d'être l'objet de violations graves et répétées dans de nombreux Etats européens de l'Est, en dépit des principes des Nations Unies et des engagements solennellement souscrits dans l'Acte final d'Helsinki, confirmés à Madrid. Ils restent préoccupés par la situation en Pologne en raison d'un regain de la répression politique et notamment de l'accroissement du nombre de détenus.

Ils déplorent d'autre part les difficultés créées ailleurs à des minorités que l'on tente de soumettre à une politique d'assimilation forcée, et dont on nie purement et simplement l'existence.

Pourtant ils sont prêts à poursuivre leurs efforts, en vue de réaliser un climat de confiance et de compréhension mutuelles entre l'Est et l'Ouest. Ils espèrent voir s'améliorer leurs rapports avec les pays du Pacte de Varsovie dans la mesure où la politique poursuivie par ces pays le permettra.

Pour aborder les questions d'intérêt commun avec ces pays, ainsi qu'avec tous les autres pays participants, le cadre d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) fournit un forum approprié.

Tous les Etats participant à cette conférence ont commémoré à Helsinki, il y a deux mois, le dixième anniversaire de la signature de l'Acte final de la CSCE. Ce moment a été pour nous une occasion d'évaluer les résultats obtenus jusqu'ici et de nous tourner vers l'avenir pour étudier les nombreux problèmes qui restent toujours sans solution. Les Dix ont souligné l'importance qu'ils attachent au respect de tous les principes de l'Acte final et à l'application fidèle de toutes ses dispositions. La récente réunion d'experts sur les droits de l'homme d'Ottawa a mis en relief l'écart qui subsiste entre les engagements, pourtant librement agréés et souscrits par les Etats participants, et les résultats concrets au niveau des individus.

M. Poos (Luxembourg)

Ils espèrent que les deux prochaines réunions prévues, le Forum de Budapest sur les échanges culturels et la réunion de Berne sur les contacts entre les personnes et la réunion des familles, permettront de progresser dans la mise en oeuvre des engagements souscrits à Helsinki et à Madrid.

M. Poos (Luxembourg)

A la Conférence de Stockholm, partie intégrante du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les Dix poursuivront leurs efforts soutenus pour réaliser des mesures concrètes de confiance et de sécurité conformément au mandat.

Les Dix lancent un appel pour que le dialogue engagé dans le cadre de la CSCE soit conforté et soutenu par des résultats concrets, tangibles pour les peuples de tous les pays participants.

La situation à Chypre reste un important sujet de préoccupation internationale. Les Dix expriment à nouveau leur soutien à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de Chypre, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Ils rappellent qu'ils ont rejeté la déclaration du 15 novembre 1983 visant à établir un Etat séparé à Chypre. Ils réaffirment leur déclaration du 10 juin dernier dans laquelle est consigné leur refus de reconnaître la "République turque de Chypre du Nord" et tout développement dit "constitutionnel" dans cette partie de l'île. Les Dix attachent une importance particulière à la mission de bons offices confiée au Secrétaire général des Nations Unies et appellent toutes les parties intéressées à soutenir ses efforts dans la recherche d'une solution juste et durable du problème de Chypre et à éviter toute action qui pourrait saper le dialogue.

Les Dix soulignent l'importance du dialogue et de la coopération parce que nous croyons que leur absence engendre des malentendus, accroît les tensions et entraîne une détérioration du climat politique international. C'est précisément sur cette même conviction qu'est fondée l'Organisation des Nations Unies.

Un degré d'ouverture et de transparence est indispensable pour parvenir à des accords vérifiables de limitation et de réduction des armements. Les Dix estiment que si une grande attention était accordée à ce point essentiel, une condition majeure serait remplie pour que des progrès puissent être réalisés dans le cadre des différentes négociations bilatérales et multilatérales en cours portant sur le désarmement.

Certes, les problèmes à résoudre avant de parvenir à des accords efficaces sur la limitation et la réduction des armements sont toujours ardues. Les Dix insistent sur la nécessité des négociations pour obtenir des résultats concrets sous la forme d'accords substantiels, équilibrés et vérifiables et sur leur mise en oeuvre. Pour les Dix, ces accords sont et resteront un instrument majeur et indispensable de la paix et de la sécurité internationales.

M. Poos (Luxembourg)

L'Afrique lance au monde un défi de nature fondamentale; le droit à l'existence et le droit à la dignité de l'existence s'y trouvent mis en question. Dans plusieurs parties d'Afrique, des crises et des tensions se manifestent par la violence et des atteintes à la dignité humaine. S'y ajoute encore la profonde misère engendrée par l'insécurité alimentaire et, notamment, la famine dans plusieurs régions de ce continent. De toute évidence, des problèmes aussi graves ne sauraient se résoudre seulement par des solutions économiques. Ils exigent aussi des solutions politiques.

En Afrique du Sud, une existence digne et les plus élémentaires droits de l'homme sont toujours refusés à la vaste majorité des Sud-Africains. L'adhésion persistante et tragique d'une partie de la population blanche au système immoral de l'apartheid provoque une détérioration continue de la situation, marquée chaque jour par davantage de violences et d'injustices ainsi que par un nombre croissant de victimes. Le Gouvernement de Pretoria doit mener sans tarder une politique conduisant rapidement à l'abolition du système de l'apartheid.

Les Dix tiennent à rappeler que leur objectif est la suppression pure et simple de l'apartheid, et pas seulement celle de certaines de ses composantes. Ils condamnent l'usage de la violence, d'où qu'elle vienne. Ils récusent la politique des bantoustans. Tous les citoyens d'Afrique du Sud doivent impérativement bénéficier de droits égaux, la protection des minorités devant être assurée.

Les plus récentes manifestations d'intention du Gouvernement de Pretoria devraient se traduire par des mesures concrètes. Celles-ci doivent, avant tout, convaincre la population noire. Les Dix considèrent comme indispensable une volonté plus affirmée de réforme et des gestes plus vigoureux de conciliation. L'ouverture d'un dialogue avec les représentants de la population noire est nécessaire. Pour accroître les chances de ce dialogue, il est indiqué de prendre des mesures de nature à créer un climat de confiance et, parmi celles-ci, les demandes formulées par les Dix, à savoir, entre autres, la fin de l'état d'urgence, la libération des détenus et des prisonniers politiques, dont M. Mandela, ainsi que l'élimination de la législation discriminatoire.

Au cours de cet été et, notamment, les 22 et 31 juillet, les ministres des affaires étrangères des Dix, ainsi que de l'Espagne et du Portugal, ont précisé leur position dans le contexte actuel. Ils ont décidé l'envoi d'une mission

M. Poos (Luxembourg)

ministérielle européenne en Afrique du Sud, qui s'est déroulée entre le 30 août et le 1er septembre derniers. A côté de contacts avec les autorités gouvernementales, d'autres contacts ont eu lieu, plus particulièrement avec des représentants de l'opposition officielle et non officielle. Sur ces bases, ils ont décidé, le 10 septembre, de maintenir leur pression et ont harmonisé leur attitude sur un certain nombre de mesures à l'égard de ce pays. La question d'autres mesures, y compris de sanctions, reste à l'ordre du jour. Ils se réservent de réexaminer leur attitude, faute de progrès sensibles dans un délai raisonnable.

Le Gouvernement d'Afrique du Sud ne peut éluder l'impératif d'abolir sans délai l'apartheid. C'est à tort que certains habitants blancs croient pouvoir ignorer la réalité. Ils ne sauraient s'y soustraire. Leur responsabilité est immense et rien ne les autorise à laisser leur pays et sa population sombrer dans le chaos.

La persistance de situations de conflit, l'existence de graves menaces pour la souveraineté et le développement des autres Etats de l'Afrique australe préoccupent gravement les Dix. En Namibie, l'application sans préalables et sans délai de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui demeure la seule base acceptable pour un règlement définitif, reste nécessaire. L'occupation illégale par l'Afrique du Sud doit cesser et le peuple namibien doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination le plus tôt possible. Les Dix considèrent comme nul et non avenu le gouvernement intérimaire mis en place par l'Afrique du Sud. Ils réaffirment leur soutien aux Etats de la ligne de front et au peuple namibien dans les domaines politique et économique.

Les Dix expriment leur plein appui à la résolution 571 (1985) du Conseil de sécurité, qui exige le retrait immédiat de l'Afrique du Sud de l'Angola et lui demande de s'abstenir de tout acte d'agression à l'encontre des pays voisins.

Enfin, la situation dans la corne de l'Afrique est marquée par des tensions persistantes pour lesquelles il est urgent que des solutions politiques et négociées soient poursuivies sur la base des principes de la Charte des Nations Unies et des décisions de l'Organisation de l'unité africaine.

La sécheresse et la désertification, notamment dans la zone soudano-sahélienne et la corne de l'Afrique, engendrent morts, épidémies, exodes, destructions des structures traditionnelles et retards dans le développement de nombreux Etats.

M. Poos (Luxembourg)

L'aide que la Communauté, notamment dans le cadre de la Convention de Lomé III, et ses Etats membres apporteront aux Africains restera une importante priorité. Je reviendrai à ce problème dans la partie économique de ce discours. Au-delà d'une politique de sauvetage, il est urgent de renforcer les systèmes de prévention et d'avertissement pour faire face, d'une manière plus efficace, aux crises alimentaires, ainsi que pour endiguer le phénomène des réfugiés qui concerne cinq millions de personnes en Afrique.

L'Organisation de l'unité africaine connaît l'urgence de cette approche et les Dix appuient les efforts de cette organisation et de ses membres pour apporter paix et prospérité aux Africains, malgré les difficultés que connaissent les Etats de ce continent et qui sont souvent suscitées ou accentuées par des désastres naturels.

Au Moyen-Orient, région qui est fortement marquée par le mépris et la violence, la paix et la sécurité font toujours défaut. Les sacrifices imposés de longue date provoquent désespoir, aigreur et haine. Accepter l'adversaire comme voisin constitue un effort extraordinaire. Il faudra pourtant que les ennemis d'aujourd'hui cessent de se considérer comme tels.

Dans le contexte du conflit israélo-arabe, l'espoir a surgi. Sans hâte ni hésitation, la raison et le coeur peuvent s'allier pour faire gagner la paix. Les Dix estiment que les efforts de paix entrepris, notamment avec l'Accord jordano-palestinien conclu le 11 février dernier, qui contient un engagement d'entamer des négociations de paix conformément aux résolutions des Nations Unies, y compris celles du Conseil de sécurité, constituent une évolution positive.

M. Poos (Luxembourg)

Les Dix estiment que tout mouvement en faveur d'une solution pacifique du conflit mérite d'être encouragé. Il est nécessaire d'encourager le mouvement qui s'est amorcé et de faciliter un dialogue entre toutes les parties au conflit. Si, pour une solution durable, on doit pouvoir compter sur la participation et l'appui de l'ensemble des parties intéressées, il reste qu'on doit pouvoir attendre de la région tout entière une réelle volonté d'élargir et de soutenir le mouvement vers la paix. Si les initiatives de paix proposées ne trouvent pas de terrain favorable, les problèmes de la région que peuvent que s'aggraver. C'est aux parties directement concernées de le reconnaître et de se reconnaître. Le déni de l'existence de l'antagoniste ne constitue-t-il pas un aveuglement volontaire, ne voile-t-il pas l'absence d'une forte volonté de paix? La reconnaissance mutuelle par les parties de l'existence et des droits réciproques reste la priorité.

Les Dix demeurent prêts à apporter leur contribution à une solution de paix globale. A leur avis, un tel règlement devrait se fonder sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et comprendre le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, la justice pour tous les peuples de la région et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien avec tout ce que cela implique. L'association de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à la négociation est nécessaire. Les principes du non-recours à la force et de la non-acquisition de territoires par la force doivent être respectés, et l'occupation territoriale maintenue par Israël depuis 1967 doit enfin cesser. Les Dix rappellent que les mesures prises par Israël dans les territoires qu'il occupe depuis 1967, qui tendent à en modifier la structure juridique, géographique et démographique, sont contraires au droit international.

L'engagement de l'Organisation des Nations Unies a souvent été d'un concours utile dans le contexte du Moyen-Orient. Elle doit être encouragée à persister dans son oeuvre. Cela est vrai pour ce qui est de la recherche de la paix dans le conflit israélo-arabe, comme dans le cas du Liban et dans la crise du Golfe.

Les affrontements au Liban n'ont toujours pas cessé. Les actes de violence et de terrorisme dont sont victimes les populations civiles du Liban ainsi que des ressortissants étrangers innocents - et parmi eux, des citoyens de la Communauté - se sont à nouveau multipliés. Les Dix sont très vivement préoccupés par cette évolution et en appellent à toutes les parties intéressées pour qu'elles s'efforcent d'instaurer un dialogue entre les différentes communautés libanaises.

M. Poos (Luxembourg)

Dans ce contexte, ils ont accueilli favorablement les efforts du président Gemayel pour promouvoir une politique de réconciliation nationale, dans la perspective de sauvegarder l'unité, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban, avec le concours de toutes les parties concernées. Ils réitérent la nécessité d'un retrait complet des forces israéliennes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que des éléments armés qui ne s'y trouvent pas à la requête du Gouvernement libanais. Les Dix demandent que les observateurs soient mis en mesure de jouer pleinement leur rôle et ils rappellent l'importance qu'ils attachent à la mise en oeuvre intégrale du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Ils demandent à toutes les parties d'apporter tout le concours possible à ces contingents des Nations Unies.

Le conflit qui oppose l'Iran et l'Iraq a atteint sa cinquième année. L'escalade des actions militaires contre les populations et les objectifs civils, et les graves conséquences que ce conflit engendre pour la stabilité régionale comme pour l'économie des deux pays, deviennent intolérables. Les Dix lancent un nouvel appel à l'Iran et à l'Iraq pour un cessez-le-feu immédiat et l'engagement sans délai de négociations pour rechercher, conformément aux décisions des Nations Unies, un règlement honorable et acceptable pour les deux parties. Ils soutiennent toute médiation, et notamment les efforts du Secrétaire général, et invitent les deux pays à respecter l'engagement pris en juin 1984 d'éviter les bombardements d'objectifs civils. Les Dix attirent l'attention des deux parties sur les graves préoccupations que suscite la situation sur le plan humanitaire, notamment sur celui du traitement des prisonniers de guerre. Ils condamnent le recours aux armes chimiques, en tout lieu et à tout moment, et insistent sur le respect des Conventions de Genève et des autres règles du droit international dont celles sur la sécurité de l'aviation civile et des routes maritimes.

En Asie, l'occupation soviétique de l'Afghanistan se prolonge depuis bientôt six ans. L'Union soviétique reste insensible à l'appel incessant de la communauté internationale en faveur du retrait de ses troupes et continue sa politique offensive dans ce pays traditionnellement neutre et non aligné, bafouant ainsi les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Les Dix réitérent une nouvelle fois leur appel à l'Union soviétique pour qu'elle mette un terme à sa présence militaire dans ce pays, conformément au

M. Poos (Luxembourg)

principe de la non-ingérence, et qu'elle favorise l'autodétermination du peuple afghan, consacrée dans les résolutions pertinentes des Nations Unies.

L'intensification des combats de la part des forces soviétiques ainsi que les violations persistantes des droits de l'homme ont aggravé les souffrances du peuple afghan. Déjà lourdement éprouvé par l'afflux toujours croissant de réfugiés afghans, le Pakistan a subi de nombreuses attaques émanant de l'Afghanistan contre son territoire. Les Dix condamnent ces violations de la frontière pakistanaise, qui ne peuvent nullement contribuer à la réalisation d'un règlement politique. De tels actes, et le déplacement des affrontements dans la zone frontalière du Pakistan, constituent des risques sérieux d'extension du conflit.

Etant donné la gravité de la situation, les Dix rappellent leur exigence d'une solution politique négociée en vue de résoudre le conflit afghan de façon juste et durable. Ils soutiennent à cet effet la mission de bons offices du représentant du Secrétaire général de l'ONU, dont ils escomptent des progrès rapides et réels, en particulier un accord sur un calendrier de retrait des troupes soviétiques qui demeure l'élément clef de la solution.

Dans la péninsule indochinoise, le Cambodge continue d'être victime des visées du Viet Nam, qui constituent une menace pour la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est. La violation persistante de son intégrité territoriale et de son identité nationale s'inscrit dans une politique de fait accompli, dont le principe est intolérable. Les atteintes répétées portées à la souveraineté de la Thaïlande suscitent également la sévère réprobation de la communauté internationale. La dimension sans précédent qu'atteignent dans cette région les problèmes humanitaires sollicite aujourd'hui plus que jamais une solution pacifique, rapide, durable et globale.

Les Dix soutiennent toute initiative qui tend à engager des négociations constructives entre les parties concernées, sur la base des principes arrêtés par la Conférence internationale sur le Cambodge. A cet égard, ils déplorent que le Viet Nam continue à faire preuve d'intransigeance et refuse de se conformer aux diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale à des majorités incontestables.

Outre ces deux foyers de crise, la stabilité du continent asiatique se trouve toujours menacée par l'état de division de la péninsule coréenne. A cet égard, les Dix observent avec satisfaction les quelques signes récents, encore timides, d'une

M. Poos (Luxembourg)

reprise de contact entre le Nord et le Sud, notamment en ce qui concerne les échanges de visites familiales. Seule une généralisation du dialogue intercoréen saurait contribuer, à terme, à la réunification pacifique de la Corée, dont le peuple entier aspire légitimement à être représenté aux Nations Unies.

Il y a un an, à cette tribune, les Dix exprimaient leur espoir que le processus de démocratisation qui était déjà en marche en Amérique latine se poursuive et s'étende encore. Aujourd'hui, à quelques exceptions près, notamment au Chili, au Paraguay et au Suriname, les nations d'Amérique du Sud connaissent des régimes démocratiques et pluralistes.

M. Poos (Luxembourg)

Les Dix tiennent à exprimer encore une fois leur profonde satisfaction avec cette évolution. Ils sont conscients de la lourde tâche qui incombe désormais à ces pays et qui consiste pour eux à consolider leurs institutions démocratiques ainsi qu'à maîtriser les graves problèmes économiques et sociaux auxquels ils sont confrontés. Les Dix soulignent leur volonté de les aider, dans la mesure du possible, dans leurs efforts en vue de la stabilisation économique et de la justice sociale afin de maintenir la paix et la démocratie dans cette région du monde.

Les Dix se réjouissent qu'un large éventail de courants d'opinions chiliens soit parvenu à un accord national pour la transition à la démocratie. Ils lancent un nouvel appel aux autorités chiliennes pour qu'elles respectent les droits de l'homme et qu'elles cessent d'entraver le rétablissement de la démocratie, conformément aux aspirations du peuple chilien.

Les Dix demeurent convaincus que les conflits en Amérique centrale ne peuvent être résolus par le recours à la force mais uniquement par un règlement pacifique négocié ayant son origine dans la région elle-même et reposant sur les principes de l'indépendance, de la non-ingérence et de l'inviolabilité des frontières. L'initiative du Groupe de Contadora, que les Dix ont soutenue dès le départ, constitue la meilleure voie vers un tel règlement. Ils se félicitent du soutien qu'apportent désormais quatre pays démocratiques d'Amérique du Sud au Groupe de Contadora. Ils encouragent les pays concernés à aboutir rapidement, sur la base des propositions de Contadora, à un accord permettant une solution globale et durable. Pour assurer la confiance mutuelle, la mise en oeuvre d'un tel accord de paix devra être assortie des mesures adéquates de vérification et de contrôle.

Les Dix considèrent qu'il est important que tous les pays intéressés contribuent activement à une réduction des tensions dans la région afin de faciliter la réussite du processus de Contadora. De même demandent-ils aux pays d'Amérique centrale de s'engager à développer des systèmes démocratiques et à garantir le plein respect des droits de l'homme conformément au document de Contadora auquel ils ont souscrit.

Suite à la Conférence de San José des 28 et 29 septembre 1984, qui avait réuni dans la capitale du Costa Rica les Dix, l'Espagne, le Portugal et la Commission des communautés européennes ainsi que les pays d'Amérique centrale et ceux du Groupe de Contadora, les Dix poursuivent leurs efforts en vue de renforcer leurs relations

M. Poos (Luxembourg)

avec les pays de la région. Ils espèrent que la signature de l'Accord de coopération, ainsi que l'institutionnalisation du dialogue politique entre les pays de la Communauté européenne et ceux de l'Amérique centrale, qui devraient intervenir lors de la prochaine réunion ministérielle des 11 et 12 novembre, à Luxembourg, contribueront au développement économique et social de ces pays ainsi qu'à un règlement pacifique provenant de la région elle-même.

En cette année d'anniversaire, d'autres occasions nous seront offertes pour réfléchir sur les réalisations passées et surtout les objectifs futurs de notre Organisation quatre décennies après sa création. Bien sûr le système des Nations Unies n'a pas pu satisfaire tous les immenses espoirs que les membres fondateurs nourrissaient à son berceau. Mais dans un monde où la haine, le mépris et l'intolérance font toujours leurs ravages, la Charte qui devrait être notre credo à tous ne constitue-t-elle pas le point de référence, la mesure commune de toutes nos actions? Après tant d'années pendant lesquelles le nombre d'Etats Membres a sans cesse augmenté, il faut bien sûr être flexible quant au moyen d'assurer le fonctionnement des rouages.

Il y a un domaine particulier où les Dix attachent depuis toujours une grande importance à ce que les Nations Unies jouent un rôle actif : celui de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils souhaitent réaffirmer, à cette occasion encore, que les Nations Unies ont le devoir d'assurer le plein respect des principes contenus dans la Déclaration universelle et de réagir de façon prompte et adéquate aux violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent. A cet égard, les Dix souhaitent vivement la création d'un poste de haut commissaire pour les droits de l'homme dont l'action renforcerait les procédures suivies par notre Organisation.

Les tâches des Nations Unies ne peuvent être accomplies de manière satisfaisante que si le principe fondamental de l'universalité contenu dans l'Article 4 de la Charte est respecté sans faille partout où le problème se pose dans le système des Nations Unies. Le respect des droits de chacun en conformité avec les dispositions de la Charte doit être le garant de cette universalité qui est le seul principe permettant à cette Charte de servir de conscience universelle.

Les conditions économiques mondiales sont aujourd'hui meilleures qu'elles ne l'ont été depuis de nombreuses années, bien que les perspectives d'évolution demeurent incertaines.

M. Poos (Luxembourg)

La reprise économique, tout en étant encore insuffisante, se confirme dans un certain nombre de pays industrialisés qui ont réussi à améliorer les perspectives de croissance, grâce notamment à leurs efforts d'ajustement des structures et d'assainissement de leurs économies. L'inflation a été substantiellement réduite et les investissements ont augmenté dans de nombreux pays.

Les échanges mondiaux ont connu une augmentation sensible bien que la lutte contre le protectionnisme ait eu des résultats encore insuffisants et inégaux.

La reprise a commencé à s'étendre du monde développé au monde en développement. Les programmes d'ajustement des pays en développement commencent à porter leurs fruits et il a été possible jusqu'à présent de faire face aux difficultés les plus pressantes des pays en développement endettés. Les problèmes les plus urgents nés de la famine en Afrique ont connu un début de solution.

Toutefois de nombreux problèmes demeurent : en Europe particulièrement, le chômage qui persiste à un niveau élevé constitue un sujet de préoccupation majeur; la reprise est encore insuffisante dans un grand nombre de pays développés; la situation financière et monétaire internationale reste incertaine; les tensions protectionnistes persistent; de nombreux pays en développement sont encore aux prises avec de graves problèmes internes et externes; et, enfin, le spectre de la famine continue de menacer de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne.

Malgré les progrès incontestables enregistrés jusqu'ici, de nouveaux efforts conjoints au plan national et au plan international sont donc nécessaires.

Les politiques internes suivies jusqu'à présent tendant à améliorer les performances de nos économies doivent être poursuivies. Mais il ne sera possible de rétablir une croissance saine et durable et d'assurer une reprise du processus de développement que si chacun d'entre nous demeure conscient des effets non seulement internes mais externes de ces politiques. Ce point a été particulièrement souligné à l'occasion du récent Sommet économique de Bonn.

Un fonctionnement plus harmonieux de l'économie mondiale exige également une intensification de la coopération économique internationale. A cet égard, les relations Nord-Sud jouent un rôle majeur. Nous estimons qu'elles doivent être améliorées.

La Communauté européenne, pour sa part, demeure attachée à une approche des problèmes Nord-Sud qui tienne compte de l'interdépendance entre nos économies et

M. Poos (Luxembourg)

des interrelations entre les différents problèmes en discussion dans nos enceintes. Elle reconnaît également le bien-fondé d'une approche plus concrète et spécifique et estime qu'il convient aussi d'explorer toutes les possibilités de dialogue et de coopération internationale qui s'offrent dans les régions ou secteurs où se posent les problèmes les plus urgents. Le dialogue qu'elle poursuit dans le cadre de la Convention de Lomé constitue une traduction concrète de cette approche. La Communauté souligne également la nécessité de renforcer les institutions financières multilatérales de développement dont le rôle est irremplaçable. Elle est enfin d'avis que les conditions du dialogue Nord-Sud peuvent être améliorées et elle soutient les réflexions entreprises à ce sujet, notamment au sein de la CNUCED.

Parmi les problèmes les plus urgents et les plus graves auxquels nous sommes confrontés, je voudrais évoquer en premier lieu celui de la famine en Afrique. Ce fléau qui met en péril la survie de dizaines de millions d'êtres humains exige une mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale.

M. Poos (Luxembourg)

Un certain nombre d'initiatives internationales ont déjà été prises, parmi lesquelles je mentionnerai particulièrement la Conférence des Nations Unies sur la situation d'urgence en Afrique, qui s'est réunie en mars dernier à Genève, et qui faisait suite à la déclaration sur la situation économique critique en Afrique adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session. Cette conférence dont nous nous félicitons particulièrement a, sans aucun doute, permis de sensibiliser l'opinion publique internationale au drame que vivent les populations victimes de la sécheresse et de la famine et de faciliter la mobilisation de ressources en faveur de ces populations. Dans ce contexte a été souligné à juste titre le rôle essentiel que joue l'Office pour les opérations d'urgence en Afrique en matière de coordination des aides bilatérales et multilatérales.

La Communauté européenne et ses Etats membres ont, quant à eux, très rapidement pris un ensemble de mesures pour faire face aux situations de famine en Afrique. C'est ainsi que, en fournissant une aide alimentaire totale d'environ 2,3 millions de tonnes de céréales ou leur équivalent en 1984-1985, ils ont entièrement respecté leurs engagements.

On peut penser que, grâce à ces différentes mesures et aux engagements qui ont été pris par différents pays, les besoins alimentaires essentiels des 20 pays africains les plus touchés par la famine seront couverts pour les mois à venir, à condition toutefois que puissent être surmontées les immenses difficultés d'acheminement de l'aide internationale jusqu'aux populations concernées.

Cependant, pour nécessaire qu'elle soit pour parer au plus pressé, l'aide alimentaire comporte à notre avis certains dangers et elle ne saurait constituer une solution durable. Au-delà des secours d'urgence, des politiques efficaces pour un développement à long terme doivent être mises en oeuvre. Ce point a été souligné par nos chefs d'Etat et de gouvernement qui ont encore récemment rappelé la nécessité de mettre en place une stratégie globale et coordonnée contre la sécheresse, d'appuyer les efforts des politiques des pays africains en matière de sécurité alimentaire et d'accorder une priorité à la lutte contre la désertification.

La Communauté européenne se félicite dans ce contexte de la décision d'instituer un fonds spécial pour l'Afrique dans le cadre de la Banque mondiale.

M. Poos (Luxembourg)

Elle souhaite que ses opérations permettent la mise en place des réformes structurelles nécessaires à la relance des économies des pays bénéficiaires. En outre, elle espère vivement que la reconstitution en cours des ressources du FIDA se fasse comme par le passé.

Le problème de l'endettement de nombreux pays en développement continue également de nous préoccuper gravement. La charge du service de la dette atteint souvent des proportions dramatiques et compromet les perspectives de développement ainsi que la stabilité politique et sociale des pays en cause. Cette situation continue de faire peser une grave menace sur l'ensemble du système monétaire et financier international.

Des progrès significatifs ont cependant été enregistrés dans ce domaine et les problèmes les plus urgents ont pu trouver un début de solution grâce à l'amélioration de la conjoncture économique internationale, aux remarquables et courageux efforts d'ajustement entrepris par les pays endettés et à la souplesse et à la rapidité des interventions du FMI, de la Banque mondiale, des clubs de créanciers et du système bancaire. Il n'en reste pas moins que des problèmes de fond demeurent et nous devons tous faire les efforts nécessaires pour éviter une crise financière aiguë.

La Communauté européenne estime qu'un traitement diversifié des différentes situations d'endettement dans le cadre institutionnel existant conserve toute son utilité. Mais nous pensons également qu'il est nécessaire, dans la recherche de solutions durables, de considérer le problème de la dette dans une optique allant au-delà du court terme dans toutes ses composantes : des taux d'intérêt internationaux moins élevés, un transfert de ressources suffisant, la consolidation de la reprise économique mondiale et une croissance soutenue du commerce international sont autant d'éléments susceptibles d'alléger les contraintes qui pèsent sur les pays en développement endettés. Il est également essentiel pour ces pays de poursuivre des politiques permettant l'ajustement structurel à long terme de leurs économies.

J'ai déjà souligné à plusieurs reprises l'importance que la Communauté européenne attache à la croissance du commerce international comme contribution au redressement économique mondial et à la relance du processus de développement. Un système multilatéral d'échanges ouvert est en effet essentiel à la prospérité générale. C'est donc l'affaire de tous. Il est important pour tous de poursuivre

M. Poos (Luxembourg)

la mise en oeuvre du programme de travail du GATT et d'honorer les engagements internationaux pris en matière de lutte contre le protectionnisme. La Communauté européenne s'est prononcée en faveur du lancement dès que possible d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT qui devrait porter sur un ensemble équilibré de sujets, de sorte que toutes les parties en présence - pays développés ou en développement - puissent y trouver leur intérêt.

Mais les négociations commerciales ne résoudre pas tous les problèmes. Nous pensons en effet que les solutions aux déséquilibres qui ont leur origine dans les domaines monétaire et financier ne peuvent pas être trouvées dans des négociations commerciales. Une action déterminée et concertée est nécessaire pour améliorer le fonctionnement du système monétaire international. Il convient également d'accroître le flux des ressources au profit des pays en développement. Des résultats dans ces domaines monétaire et financier devraient donc être recherchés en parallèle avec des résultats dans le domaine commercial. Nous notons à cet égard avec satisfaction l'approche positive manifestée par les participants au Sommet de Bonn tant en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement du système monétaire international que la nécessité d'un transfert de ressources adéquat spécialement au profit des pays les plus pauvres. Nous espérons que les discussions qui vont s'engager prochainement dans le cadre du FMI permettront d'amorcer un dialogue fructueux.

J'en viens maintenant aux problèmes plus spécifiques des pays les moins avancés. Dans les tout prochains jours se tiendra à Genève la revue à mi-parcours de l'application du nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays moins avancés adopté à la Conférence de Paris en septembre 1981. Nous souhaitons que cette importante réunion procède à un bilan objectif de l'application du nouveau programme substantiel d'action et s'accorde sur les mesures à prendre pour en améliorer la mise en oeuvre.

La Communauté européenne et ses Etats membres ont fait des efforts certains dans la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action. Je rappelle en particulier ce que j'ai dit précédemment sur la lutte contre la famine dont souffrent un certain nombre de pays moins avancés africains. En matière d'aide publique au développement, je note que certains d'entre nous ont largement dépassé l'objectif de 0,15 p. 100 en faveur des pays moins avancés contenu dans le nouveau programme substantiel d'action. D'autres Etats membres s'en sont sensiblement

M. Poos (Luxembourg)

rapprochés. Je voudrais rappeler enfin que sur les 36 pays moins avancés, 27 sont des pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui ont signé en décembre dernier la troisième Convention de Lomé. Cette nouvelle Convention qui témoigne de la volonté d'approfondir et d'élargir les liens entre la Communauté européenne et 66 pays en développement permettra donc à un grand nombre de pays en développement les plus pauvres de bénéficier de dispositions qui, tout en maintenant l'acquis des précédentes conventions, comportent un certain nombre d'innovations. A ce sujet, je voudrais souligner que la nouvelle Convention met sur pied un nouveau processus fondé sur une véritable concertation entre le donateur et le pays bénéficiaire. Un dialogue constant permettra d'améliorer l'efficacité de l'aide communautaire. En outre, je rappelle que la nouvelle Convention prévoit un volume accru de ressources financières pour le développement des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Je voudrais, pour terminer, dire quelques mots de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée des Nations Unies. Il s'agit d'un événement important dans l'histoire de la coopération économique internationale. Nous attendons beaucoup de cette nouvelle organisation. Nous sommes certains que la nouvelle ONUDI tirera profit de l'expérience passée d'autres organisations spécialisées et élaborera un programme et des méthodes de travail qui lui permettront de mener à bien sa mission d'assistance technique dans le domaine de la coopération industrielle en faveur notamment des pays les plus pauvres.

M. POOS (Luxembourg)

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'horizon économique s'éclaircit, mais la tâche est encore immense pour parvenir à une croissance saine et durable de nos économies et pour poursuivre et relancer le processus de développement. Cette tâche est de la responsabilité de tous. Nous n'y parviendrons que par le dialogue et la coopération. La Communauté européenne, qui s'enrichira prochainement de la présence en son sein de deux nouveaux Etats membres - l'Espagne et le Portugal -, prendra sa part des responsabilités. Elle lance un appel à l'ensemble de ses partenaires du Nord comme du Sud pour qu'ils se joignent à ses efforts.

Le quarantième anniversaire des Nations Unies que nous commémorons cette année n'est pas un aboutissement. Cet anniversaire doit au contraire nous servir de point de départ. Ensemble, nous devons nous tourner vers l'avenir et reprendre nos efforts en vue de transcrire dans la réalité les principes de la Charte et les sentiments exprimés à cette tribune. Ce n'est qu'à ce prix et en persévérant que nous permettrons aux Nations Unies d'assurer à l'humanité tout entière un monde meilleur.

La séance est levée à 13 h 40.